

10.3.2 Activités dans chaque zone

(1) Zone de Production Forestière Durable (inclus la régénération des ressources)

Objectif: Des formations forestières dans lesquelles est produit le bois de chauffe, de manière durable seront entretenues / établies avec la participation des communautés locales et une rotation des activités sera organisée.

Activités: L'ensemble de la zone sera divisé en petites parcelles de forêt pour une production de bois de chauffe à long terme grâce à un système de coupe par rotation. Chaque parcelle devra avoir des dimensions suffisantes pour pouvoir produire durablement un certain volume de bois de chauffe. Un inventaire sera mené au niveau de chaque parcelle afin d'estimer le potentiel ligneux durable. Toutes ces parcelles seront classées en trois (3) catégories: celles réservés à la coupe, celles réservées au reboisement et celles dans lesquelles seront conduites des activités de soins et d'entretien des plants.

Une parcelle exploitée pour des activités de coupes sera transformée en «parcelle de reboisement» l'année suivante afin de réhabiliter les ressources. Puis, elle sera ensuite transformée en «parcelle pour les soins et l'entretien des plants» après que les jeunes plants de la prochaine rotation aient atteint un niveau de croissance acceptable.

Ces opérations seront exécutées par les communautés qui se joindront volontairement à l'opération sous la supervision du Service Forestier. En tenant compte des sources de motivation pour les communautés locales / structures, les bénéfices générés par la production de bois de chauffe seront repartis entre les différents groupes.

Les parcelles réservées à la coupe: une opération de coupe bien organisée de commun accord entre le Service Forestier et les GGF sera poursuivie en tenant toujours compte du fait que le potentiel ligneux disponible doit être maintenu au niveau d'un seuil jugé critique pour la régénération de la forêt.

Les parcelles réservées au reboisement: après les activités de coupe, une réhabilitation des ressources sera encouragée en prenant soin et en entretenant les semences naturelles ou par la mise en œuvre des activités de reboisement et ou de semis direct. L'on procédera à l'ouverture des pare-feux pour prévenir des feux de brousses qui détruisent les jeunes semis et les arbustes. Un système de surveillance sera aussi établi dans l'optique de protéger les semis contre les animaux. Ces activités continueront jusqu'à ce que la densité des jeunes plants de la prochaine génération atteigne un certain niveau.

Les parcelles réservées aux soins et à l'entretien : l'opération de coupe y sera toujours interdite. L'on prendra attentivement soin des jeunes plants de la prochaine génération. Un suivi périodique sera effectué afin de connaître la condition de régénération des ressources. Le pâturage dans ces parcelles sera autorisé sous discussion et agrément des groupements de gestion et après que les arbres plantés se soient affranchis. Cette activité s'effectuera sous le contrôle du Service Forestier.

Principaux acteurs : Service Forestier, l'Union des GGF, les GGF et le GCB

(2) Zone de Protection-1 (Ressources en Eau et Conservation des Forêt situées sur les pentes)

Objectif: Les zones situées le long des cours d'eau et les pentes des collines sont exclues de la zone de production à cause de leur importance dans la conservation des ressources naturelles. Les formations végétales en bon état seront conservées.

Activités: Pour la protection des ressources en eau, les forêts galeries situées sur une bande d'une certaine largeur (par exemple 50 m de part et d'autre des cours d'eau) tout au long des vallées seront assignées comme zone protégée. Dans cette zone, la collecte des produits forestiers non ligneux, tels que les fruits, les feuilles et les plantes médicinales sera autorisée. Par contre, la collecte de bois de chauffe sera interdite. Les activités de plantations à caractère de reboisement seront menées sur les parcelles de forêts dégradées, quoique l'état actuel des forêts dans la plupart des zones demeure relativement acceptable. Les espèces locales qui conviennent aux forêts galeries caractérisées par le niveau de l'humidité du sol relativement élevé, devront être choisies pour la plantation. En outre, les pentes de certaines collines ayant une mince couche de sol plutôt sec, seront également affectées comme zones de protection car à ces endroits, une fois le couvert végétal détruit, il faut du temps pour la régénération très long. Ces zones seront donc également désignées comme zones de protection dans lesquelles la collecte des produits forestiers non ligneux sera autorisée. Par contre, la collecte de bois de chauffe y sera interdite. Les plantations à caractère de reboisement seront menées sur les parcelles de forêts dégradées. Les arbres seront sélectionnés parmi les espèces qui peuvent s'adapter aux sols pauvres et peu profonds.

Principaux acteurs : Service Forestier, l'Union des GGF et les GGF

(3) Zone de Protection -2 (périphérie de la forêt)

Objectifs: Les limites de la forêt ont été matérialisées par des bornes, et des formations végétales relativement en bon état existent dans la zone. Pour maintenir clairement pour de bon cette limite, une zone de protection avec une largeur de 50 m sera mise en place autour de la réserve afin de conserver l'état actuel de la forêt classée.

Activités: La collecte des produits forestiers non ligneux dans cette zone sera autorisée. Cependant, la collecte du bois de chauffe y sera interdite. Les plantations à caractère de reboisement seront menées sur des parcelles de forêts dégradées. Les arbres utilitaires pouvant générer des produits forestiers non ligneux seront sélectionnés. Il est recommandé d'utiliser plusieurs espèces qui auront fait la preuve de leur adaptation.

Principaux acteurs : Service Forestier, l'Union des GGF et les GGF

(4) Zones de Passage des Animaux

Objectif : Il existe des points d'eau et des voies permettant au bétail de se déplacer. Les zones situées le long de ces voies seront réservées au passage des animaux afin d'éviter d'éventuels conflits entre les exploitants de bois de chauffe et les éleveurs. Aucune activité en rapport avec l'exploitation du bois de chauffe n'y sera menée et l'état actuel du couvert végétal doit être maintenu.

Activités: Des couloirs d'une certaine largeur seront réservés pour le passage des animaux et l'état actuel de la couverture végétale devra être maintenue. Des marquages indiqueront les limites de la zone. Par la même occasion, des IEC sur la prévention des feux de brousse seront pratiquées de façon permanente.

Principaux acteurs : Service Forestier, l'Union des GGF et les GGF (groupements d'éleveurs)

10.3.3 Zone d'Intervention

Les villages concernés par la gestion de la forêt classée de Toumousséni sont les villages Toumousséni et Djongolo qui relèvent administrativement du département de Banfora ainsi que la ville de Soubaka et le village de Tagnana qui relèvent du département de Soubakaniédougou. Les GGF de ces villages exploitent et commercialisent le bois de chauffe en collaboration avec le Service Forestier. Cependant, seulement les villages de Toumousséni, Djongolo et la ville de Soubaka ont des terroirs traditionnels dans la forêt classée. Le village de Tagnana étant installé sur le terroir de la ville de Soubaka est donc considéré comme relevant de celle-ci puisque ayant acquis la terre de cette dernière. En fait le village de Tagnana est considéré du point de vue administratif comme étant un quartier de Soubaka, et une CVGT (Commission Villageoise de Gestion de Terroir) a été mise en place installée au niveau de la ville de Soubaka ; et elle couvre aussi le village de Tagnana. Sur la base des terroirs de ces trois différents acteurs intervenant dans la FC que sont Toumousséni, Djongolo et la ville de Soubaka ainsi que les zones d'exploitation de bois de chauffe des quatre villages, et tenant compte également des pistes et des cours d'eau qui sont dans la FC, les zones d'intervention des GGF (Groupement de Gestion Forestière) des quatre villages sont indiquées sur la figure 10.4. La zone d'intervention du GGF du village de Soubaka est la même que celle du GGF du village de Tagnana.

10.4. Plan de Mise en Oeuvre

10.4.1 Objectifs et Programme du Plan de Mise en Oeuvre

Les organisations locales devront particulièrement entreprendre les activités suivantes pour la gestion participative de la forêt classée de Toumousséni.

Activités Générales

- Révision du Plan de Gestion de la Forêt Classée de Toumousséni avec le consentement du Service Forestier (l'Union des GGF)
- Suivi des activités illégales (l'Union des GGF et GGFs)

Activités dans les Différentes Zones

(1) Zone de Production Forestière Durable (particulièrement les GGFs)

- Etablissement d'un système de rotation prenant en compte les parcelles de coupe, de plantation, de traitement et préparation des règlements de l'opération (l'Union des GGF et les GGF)
- Renforcement de la collaboration avec le GCB (l'Union des GGF, les GGF et le CGB)
- Mise en œuvre de la coupe, la plantation et du suivi de ces activités (GGF)
- Acceptation et préparation des clauses de la (des) parcelle(s) de pâturage (GGF et Groupements d'Eleveurs).

(2) Zone de Protection 1 (Ressources en Eau et Conservation des Forêts situées sur les pentes)

- Acceptation et préparation des clauses de la zone de protection (l'Union des GGF)
- Mise en œuvre des activités de reboisement (GGF et Groupements d'Eleveurs)

(3) Protection de Zone 2 (périphérie de la forêt)

- Acceptation et préparation des clauses de la zone de protection (l'Union des GGF)
- Mise en œuvre des activités de reboisement (GGF et Groupements d'Eleveurs)

(4) Zones de Passage des Animaux

- Acceptation des pistes et préparation des clauses de Passage des Animaux (GGF et Groupements d'Eleveurs)
- Préservation de la végétation (GGF et Groupements d'Eleveurs)

Sur la base des activités ci-dessus décrites, les objectifs du plan de mise en œuvre et la programmation par l'utilisation de la méthode de repérage sont déterminés comme l'indique le Tableau 10-2. Les points essentiels de cette programmation sont décrits ci-dessous.

- La collecte appropriée et la vente du bois de feu, et des autres produits forestiers qui génèrent des fonds afin de soutenir les activités de l'Union des GGF et des GGF comme les structures de mise en œuvre de la gestion de la forêt classée conduit à des activités subséquentes.

- Les activités durables des organisations locales sont essentielles pour la mise en œuvre d'un plan de gestion. Les leçons tirées des activités pilotes de 2003 suggèrent que le renforcement des capacités organisationnelles et les formations techniques soient des rôles importants dévolus au le Service Forestier comme dans le cas de la forêt classée de Bounouna.
- Il est important que le plan subséquent reflète les résultats et les problèmes du suivi dirigé par les GGF et en collaboration avec le Service Forestier.

Le principal indicateur de la Phase I du Plan de Gestion de la Forêt Classée de Toumousséni est la restauration de la végétation dans la parcelle 1 de la Zone de Production Forestière Durable incluant la régénération des ressources, en plus des activités de coupe et de collecte du bois de chauffe en cours avec le GGF de Toumousséni. Seulement si la végétation de la parcelle 1 se rétablit bien, on procédera au transfert des activités à la parcelle 2. Après le redressement de l'organisation des autres GGF et de l'Union des GGF, la coupe et la collecte de bois de chauffe/charbon de bois et l'aménagement¹⁹ de la zone périphérique auront lieu de cette manière. Simultanément, l'établissement et la mise en application du système de surveillance dans la forêt classée auront lieu pour but empêcher les dégâts causés par les animaux et la coupe illégale dans la forêt classée.

Contrairement à la situation du pâturage contrôlé dans la forêt classée de Bounouna, le groupe d'éleveurs du village de Toumousséni qui a eu une fois à assurer le pâturage contrôlé dans la forêt classée de Toumousséni, a eu des conflits avec les agriculteurs. Actuellement, un comité de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs est formé pour arbitrer ces conflits. Sa gestion adaptée est essentielle. Un groupe d'éleveurs GGF a été créé au sein de chaque GGF pour mettre en œuvre la gestion intégrée de la forêt classée. La formulation d'un plan de pâturage contrôlé dans la forêt classée, la discussion des cahiers de charge avec le Service Forestier et la mise en œuvre du pâturage contrôlé expérimental sur la parcelle fixée sont aussi des indicateurs importants.

Les principaux indicateurs de la Phase II sont la poursuite des activités menées dans la parcelle 1 sur les parcelles 2, 3, 4 etc. avec l'autorisation du Service Forestier, aussi bien que le pâturage contrôlé expérimental. Le résultat du pâturage contrôlé de la Phase I doit être examiné. Et par le biais des tables rondes entre l'Union des GGF et les autres acteurs, la répercussion des leçons tirées sur la résolution des problèmes concernant la gestion de la Forêt Classée de Toumousséni et le plan de gestion. En outre, chaque GGF renforcera sa collaboration avec la CVGT afin de contribuer à l'amélioration de l'environnement naturel des villages.

Le principal indicateur pour la Phase III est le développement de capacités financières, techniques et organisationnelles des GGF et de l'Union des GGF afin qu'ils puissent conduire leurs activités de manière

¹⁹ Différemment à la forêt classée de Bounouna, la végétation de celle de Toumousséni est relativement riche. Conséquemment un reboisement de la couverture ne sera pas nécessaire. Cependant les activités de plantation seront portés sur le reboisement des zones périphérique (avec par exemple une largeur de 50 m).

plus autonome, sur la base de la condition préalable que le Service Forestier maintienne la forêt classée de Toumousséni sous sa juridiction.

La méthode d'indicateur des phases I, II et III de la forêt classée de Toumousséni sera comme suit.

Phase I

- Réhabilitation de la végétation par abattage et reboisement sur la parcelle I dans la zone de production forestière durable
- Etude (exécution) du pâturage contrôlé expérimental dans la forêt

Phase II

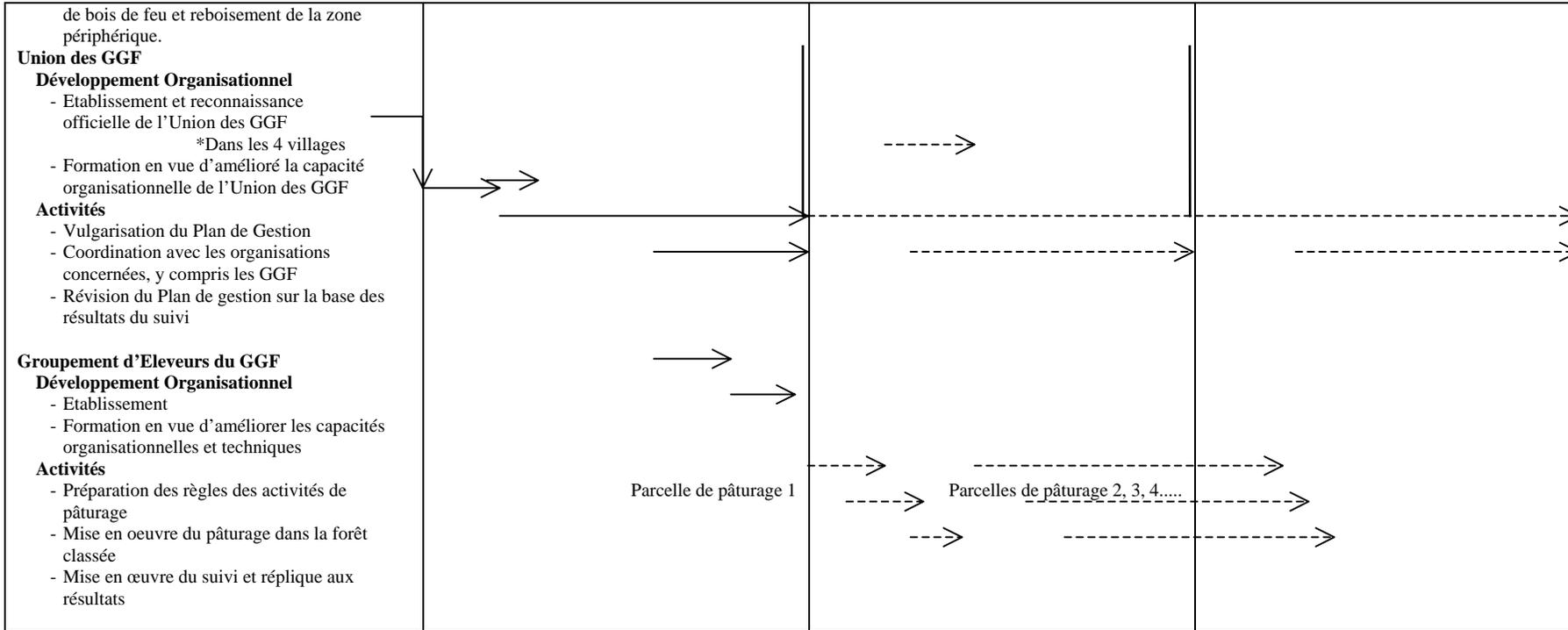
- En continuation de la Phase I, réhabilitation de la végétation par abattage et reboisement sur les parcelles II, III, IV... dans la zone de production forestière durable
- En continuation de la Phase I, exécution du pâturage contrôlé sur les parcelles de pâturage II, III, IV... dans la zone de production forestière durable
- En renforçant la collaboration avec la CVGT etc., étude (exécution) des activités des GGF en tenant aussi compte de l'aménagement de l'environnement dans tout le village

Phase III

- Activités plus autonomes des GGF et de l'Union des GGF

Tableau 10.2 Programmation de la Mise en oeuvre du Plan de Gestion de la Forêt Classée de Toumousséni (Méthode de base)

Objectifs de la politique de base: Promotion de la gestion et de la régénération des ressources forestières par les GGF des villages concernés			
	Phase I	Phase II	Phase III
Structure de mise en oeuvre/ Méthode d'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation de l'Union des GGF et des GGF des quatre villages • Collecte, vente et plantation de bois de feu dans la parcelle 1 et reboisement de la zone périphérique par les GGF • Développement d'un système de suivi par les communautés locales et mise en oeuvre du suivi • Mise en oeuvre de suivi par le Service Forestier, l'Union des GGF et des GGF et utilisation des résultats du suivi. • Gestion durable du comité de gestion de conflits. • Examen de la possibilité d'accord et de mise en oeuvre des règles de l'activité concernant le pâturage dans la forêt classée (à l'intérieur des parcelles de pâturage), parallèlement, établissement de la zone de passage des animaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de production du bois de feu par les GGF dans les parcelles 2, 3 et 4 et reboisement du layon périphérique (étude) • Poursuite des activités des GGF et de l'Union des GGF • Pâturage dans les parcelles 2, 3 et 4 (mise en oeuvre) • Mise en oeuvre et suivi du Service Forestier, de l'Union des GGF et des GGF et utilisation des résultats du suivi. • Contribution des GGF et de l'Union des GGF à l'environnement naturel des villages par l'établissement d'une étroite collaboration avec la CVGT et les autres structures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités plus indépendantes par les GGF et l'Union des GGF • Mise en oeuvre d'activités plus indépendantes par les GGF et l'Union des GGF en collaboration avec le Service Forestier.
GGF Développement Organisationnel - Reconnaissance officielle des * Dans les 3 autres villages (GGF Féminin de Soubaka, GGF Masculin et féminin de Tagnana, GGF Féminin de Djongolo) - Formation en vue de particulièrement améliorer les capacités techniques et organisationnelles *Dans les 3 autres villages en principal Activités Activités Communes - Préparation des règles individuelles des activités avec le Service Forestier - Marquage des parcelles, etc. - Création d'un système de suivi et mise en oeuvre du suivi - Suivi en collaboration avec le Service Forestier Activités Individuelles - Coupe, collecte, commercialisation, plantation			
	Parcelle 1 bois de feu	Parcelles 2, 3, 4.....	



Source: Préparée par l'Equipe d'Etude de la JICA

10.4.2 Suivi et Evaluation

La mise en oeuvre du plan de gestion participative de la Forêt Classée de Toumousséni est basée sur l'approche des indicateurs comme celle de la Forêt Classée Bounouna. L'objectif majeur du plan de la Forêt Classée de Toumousséni est le maintien de l'utilisation durable des ressources de la forêt. En fait, les GGF pratiquent la coupe sélective du bois de chauffe au niveau des parcelles réservées à la coupe, et la régénération des ressources de la forêt par la pratique de l'entretien et/ou du semis direct sur les parcelles réservées au soin et à la plantation qui ont été transformées aux parcelles réservées à la coupe dans la zone de production forestière durable. De plus, la redynamisation des GGF excepté celui du village de Toumousséni et de l'Union des GGF est un indicateur indispensable.

Phase I

Les trois points suivants concernent le suivi et l'évaluation au niveau de la Phase I tout comme dans le plan de gestion de la forêt classée de Bounouna:

- Condition de la régénération de la végétation (amélioration) dans la zone de production forestière durable
- Condition de l'appui du Service Forestier
- Condition des opérations des GGF et de l'Union des GGF

Régénération de la végétation (amélioration)

Comme indiqué plus haut, pendant la Phase I, le GGF a effectué une plantation complémentaire dans la zone de coupe où il a assuré la coupe et vente de bois de chauffe dans la zone de production forestière durable. Dans la zone de reboisement et de soin et d'entretien, il prévoit le rétablissement de la végétation et l'utilisation durable des ressources forestières. Cela servira d'indicateur pour la Phase I. Les parcelles réservées à la coupe sont déterminées sur le terrain et après accord sur le cahier de charge entre le Service Forestier et les GGF. L'objectif des activités de plantation menées en 2004 à titre pilote était de rappeler aux GGF qu'il était obligatoire de planter après la coupe sélective du bois de chauffe. Il est important de planter sur la parcelle I réservée à la coupe pour la régénération, qui sera la parcelle réservée à la plantation et à l'entretien plus tard.

Si la plantation complémentaire pour la coupe sélectionnée en 2005 s'effectue comme prévu, le cahier de charge avec le Service Forestier sera renouvelé, et la coupe sélectionnée et la vente du bois de chauffe auront lieu sur la parcelle réservée à la coupe 2 en 2006. La plantation complémentaire permettra ainsi de reverdir la parcelle réservée au reboisement 2 et la parcelle réservée au soin 2. La reconnaissance comme parcelle réservée au soin dépend de la variété d'arbres et doit être faite par le Service Forestier, mais l'indicateur concret pour la Phase I sera le degré de croissance des recrues pour la parcelle réservée au soin 1.

L'appui du Service Forestier

Le GGF du village de Toumousséni a l'expérience de la coupe du bois de chauffe, et le semi direct du *Detarium microcarpum*²⁰ dans la FC contrairement aux autres GGF.

De plus, les cahiers de charge concernant la coupe et les expéditions de bois de chauffe des parcelles réservées à la coupe ont été fait l'objet de concertations entre le Service Forestier et les GGF lors de l'Etude Pilote de 2004. La période d'expédition a aussi été ajustée avec le GCB.

Sur la base des résultats du suivi de la coupe, le renouvellement des cahiers de charge avec le GGF est prévu chaque année, et ce sera là encore un rôle important du Service Forestier pendant la Phase I. Le soutien non seulement aux GGF, mais aussi à l'Union des GGF est aussi important.

Le comité de gestion de conflits entre agriculteurs et éleveurs a été créé dans le village de Toumousséni dans le cadre des études pilotes. Il s'avère important de mener une étude pour déterminer la capacité de charge de la forêt et le nombre de bétails qu'on pourra introduire dans le cadre de la gestion du pâturage contrôlé basée sur un cahier de charge. Ces arrangements et leur mise en œuvre sont aussi importants comme tâches du Service Forestier.

Sur la base de ce qui précède, les points majeurs de la Phase I sont les suivants:

- Mise en oeuvre du suivi/ évaluation
- Renouvellement des cahiers de charge concernant les activités en lien avec la FC
- Appui techniques et gestion de la plantation
- Mise en oeuvre d'une étude pour le pâturage contrôlé dans la FC
- Appui divers aux GGF et à l'Union des GGF

Les organisations villageoises

Les rôles des GGF ne consistent pas seulement aux activités de coupe et de plantation mais aussi de la gestion opérationnelle, plus précisément l'élaboration des cahiers de charge avec le service forestier et l'accord pour son renouvellement, la surveillance, le suivi et l'évaluation. Comme résultat de la gestion opérationnelle, les GGF peuvent faire des coupes sélectives sur une parcelle donnée.

L'Union des GGF de la FC de Toumousséni a été créée avant celle de Bounouna. En outre, les activités du GGF du village de Toumousséni sont relativement bien organisées.

Les points suivants concernent les organisations villageoises dans la Phase I.

- Une assemblée générale et l'élection du bureau selon les règlements
- Activités des membres du GGF (plantation et surveillance)
- Gestion financière transparente
- Les activités de l'Union des GGF (organisation de tables rondes)

²⁰ Le taux de succès du semis direct est très faible à cause du retard dans la récolte des semences et des dégâts causés par les souris.

- Les activités du comité de gestion des conflits
- L'étude concernant la capacité de charge de la FC et les cahiers de charge pour la gestion contrôlée du pâturage comme activité pilote.

Phase II

Les GGF poursuivront la régénération dans la zone de production forestière durable dans la Phase II, de même que la Phase I, et géreront le reboisement dans la zone de protection. En outre, si l'activité pilote de la gestion contrôlée du pâturage est bien gérée, la gestion contrôlée du pâturage à grande échelle sera introduite dans la Phase II à condition que le groupement des éleveurs maintiennent dans de bonnes conditions la zone de pâture des animaux domestiques.

L'un des rôles importants du Service Forestier est de continuer d'appuyer les activités des GGF et de l'Union des GGF. Il est difficile d'encourager les GGF et l'Union des GGF à planter dans la zone de protection, car ils ne reçoivent pas les bénéfices directs contrairement à la coupe et à la plantation dans la zone de production forestière durable. L'éducation environnementale promue par le Service Forestier est très importante. L'élaboration des cahiers de charge concernant la gestion du pâturage contrôlé, le suivi et l'évaluation sont aussi des rôles importants.

La plantation des arbres dans la zone de production forestière durable pour la régénération est un rôle indispensable des organisations villageoises. Le sens du reboisement dans la zone de protection doit être compris par les organisations villageoises.

Phase III

Les GGF et l'Union des GGF devront avoir plus de responsabilité et le sens de l'autogestion, bien que les activités de la Phase III des GGF et de l'Union des GGF soient plus ou moins les mêmes que celles de la Phase II. En d'autres termes, il est temps d'améliorer la qualité des organisations villageoises.

10.4.3 Plan d'action des principales activités

Les principales activités de la Phase I dans la forêt classée de Toumousséni sont la coupe sélective du bois de chauffe et le rétablissement de la végétation par plantation complémentaire dans la zone de production forestière durable. Puis, l'objectif sera l'utilisation durable des ressources forestières. Il faut ici signaler la différence de capacités d'exécution du GGF du village de Toumousséni qui a l'expérience de ces activités (reconnu en 2001) et des villages de Djongolo et Tagnana reconnus en 2004. En outre, l'étude du pâturage contrôlé, bien qu'expérimentale, dans la forêt classée de Toumousséni, ainsi que l'examen, l'exécution et le suivi du cahier de charge sont aussi des activités importantes.

Phase I

GGF du village de Toumousséni

- Formations techniques (feux précoces, coupe, apiculture moderne techniques de greffage, etc. 8 personnes-jours * nombre de formations, Service Forestier)
- Réunion du GGF (2-3 fois / par mois, 30 personnes-jours/ par an, Service Forestier)
- Suivi et évaluation, révision et accord des cahiers de charge (GGF 30 personnes-jours, Service Forestier 10 personnes-jours)

(L'alphabétisation en langue Dioula est en train d'être exécutée par CVGT avec l'appui de PNGT2.)

GGF du village de Djongolo

- Gestion organisationnelle, particulièrement gestion financière et comptable (5 +7 = 12 personnes-jours)
- Voyage d'étude à Toumousséni pour rencontrer le GGF (5 personnes-jours, Service Forestier)
- Formations techniques (feux précoces, coupe, apiculture moderne, techniques de greffage, etc. 8 personnes-jours * nombre de formations, Service Forestier)
- Réunion du GGF (2-3 fois / par mois, 30 personnes-jours/ par an, Service Forestier) Suivi et évaluation, révision et accord des cahiers de charge (GGF 30 personnes-jours, Service Forestier 10 personnes-jours)

(L'alphabétisation en langue Dioula peut être exécutée par CVGT avec l'appui de PNGT2.)

GGF des villages de Soubaka et de Tagnana²¹

- Gestion organisationnelle singulièrement gestion financière et comptable (5 +7 = 12 personnes-jours)
- Voyage d'étude à Toumousséni pour rencontrer le GGF (5 personnes-jours, Service Forestier)
- Formations techniques (feux précoces, coupe, apiculture moderne, techniques de greffage, etc. 8 personnes-jours * nombre de formations, Service Forestier)
- Réunion du GGF (2-3 fois / par mois, 30 personnes-jours/ par an, Service Forestier)
- Suivi et évaluation, révision et accord des cahiers de charge (GGF 30 personnes-jours, Service Forestier 10 personnes-jours)

(L'alphabétisation en langue Dioula peut être exécutée par CVGT avec l'appui de PNGT2.)

L'Union des GGF

- Gestion organisationnelle, particulièrement gestion financière et comptable (5 +7 = 12 personnes-jours)
- Appui et réunion de l'Union des GGF (1 fois/ deux mois, 3 personnes-jours/ une fois, 18 personnes-jour/ par an, Service Forestier)
- Suivi et évaluation (L'Union des GGF 30 personnes-jours, Service Forestier 10 personnes-jours)

²¹ Soubaka étant le village souche de Tagnana les deux GGF travaillent ensemble.

Entretien et plantation

- Approvisionnement en semences, et appui technique (15 personnes-jours, Service Forestier)
- Plantation (transportation des pépinières, réalisation de pare feux, débroussaillage, 2-300 personnes-jour/ha, chaque GGF)
- Surveillance (768 personnes-jours/ par deux chaque GGF du village de Toumousséni ; 288 personnes-jours/par an, GGF du village de Djongolo, 192 personnes-jours/chaque GGF des villages de Djongolo, de Soubaka et de Tagnana)

Activité Pilote de la gestion du pâturage contrôlé

- Etude de la capacité de charge de la FC
- Elaboration et accord concernant le cahier de charge
- Suivi et évaluation, et mise en oeuvre des mesures

En plus, le Service Forestier a pour rôle de contrôler des activités illégales et d'appuyer les groupements pour l'obtention de récépissé de reconnaissance officielle. Le plan d'action nécessaire dans la Phase II est comme suit. :

Phase II (le nombre de personnes par jour sera prévu)

- Education environnementale pour la plantation dans la zone de protection (GGF, Service Forestier)
- Sensibilisation et négociation avec le groupement des éleveurs concernant la zone des animaux domestiques (groupement des éleveurs et le Service Forestier)
- Entretien et plantation (GGF, Service Forestier)
- Surveillance (GGF, Service Forestier)

La formulation du plan d'action ne sera pas possible dans la Phase III, car les plans proposés devront être modifiés selon le résultat de la mise en oeuvre des activités et des discussions entre les GGF et le Service Forestier.

**Chapitre 11 Plan de Gestion Participative de la Forêt Classée de
Gouandougou et de la Forêt Classée de Kongouko**



11. Plan de Gestion Participative de la Forêt Classée de Gouandougou et de la Forêt Classée de Kongouko

11.1. Politique du Plan de Gestion

Objectifs:	Création des GGF, accroître l'adhésion des communautés par la promotion de l'utilisation des produits forestiers non ligneux et l'établissement d'un système de gestion avec la participation des communautés locales. Une gestion institutionnelle des forêts Classées de Kongouko et de Gouandougou selon la même approche sera certainement nécessaire.
Acteurs attendus (Structures) :	Le service forestier, les villages concernés, les CVGT existant, les groupements d'utilisateurs des produits forestiers, les groupements d'éleveurs.
Principales activités:	Promotion de l'utilisation des produits forestiers non ligneux, formation des groupes communautaires, la gestion du pâturage, l'éducation environnementale, vulgarisation et sensibilisation, des mesures pour la culture dans la forêt.
Stimulation des communautés:	Accroissement du niveau des moyens d'existence en promouvant l'utilisation des ressources forestières et le contrat de pâturage, l'agroforesterie.

Une gestion institutionnelle et organisationnelle de la Forêt Classée de Gouandougou et de la Forêt Classée de Kongouko selon la même approche sera certainement appropriée. Principalement à cause du fait que ces deux forêts classées sont surveillées par le service forestier de Sidéradougou, les relations traditionnelles qui existent entre les villages souches et les autres villages riverains de ces deux forêts classées, l'importance du village de Gouandougou et du village de Dandougou concernant les terroirs traditionnels au niveau de ces deux forêts et enfin, le fait que ces deux forêts présentent plus ou moins les mêmes caractéristiques concernant les ressources forestières.

L'état des ressources naturelles est encore bonne dans ces forêts classées et la pression humaine sur les ressources est comparativement encore faible. L'administration forestière est moins présente comparativement aux forêts classées de Toumousséni et de Bounouna. Par conséquent, des efforts sont faits pour encourager la communauté locale à participer aux activités d'aménagement et de gestion à longue échelle par la promotion de l'utilisation des ressources forestières comme une incitation à la conservation. Puis, finalement des efforts seront faits pour que la création des systèmes de gestion pour toutes les deux forêts classées avec l'implication volontaire et la responsabilisation de la communauté locale soient effectives.

Au début du plan de gestion, l'utilisation des produits forestiers non ligneux (la collecte des fruits, des plantes médicinales, l'apiculture, etc.) sera autorisée ou promue afin d'accroître les moyens d'existence à la condition que les ressources forestières soient maintenues dans un état satisfaisant pour la création de systèmes de partage des avantages relatifs à la gestion des ressources forestières avec les communautés locales. Ainsi, les communautés locales seront incitées à créer des situations à travers lesquelles l'existence des ressources forestières pourrait leur être bénéfique. Durant ce processus, l'organisation des communautés

locales (la création des groupements d'utilisateurs des ressources forestières) sera aussi promue. Cependant, l'exploitation forestière entraînant l'abattage des arbres et la dégradation des ressources ne sera pas autorisée, car il est possible que des insuffisances de gestion ou de surveillance soient dues à des défaillances des systèmes mis en place à l'étape initiale du plan.

En fonction de la prise de conscience des communautés locales concernant les ressources forestières, il sera expérimenté le changement des groupes d'utilisateurs en groupes de gestionnaires des ressources et l'établissement des systèmes de gestion des ressources avec la participation positive des communautés. Dans ce processus et en rapport avec la maturité des groupements, des amendements possibles pourraient être considérés après discussion avec le service forestier. Parallèlement, la gestion sera progressivement transférée aux groupements communautaires.

Grâce aux efforts du service forestier, le nombre de ces villages s'étendra aux villages qui seront intéressés par de telles activités. Les objectifs seront atteints par la création de l'union de ces groupements de gestion conscientes des systèmes de gestion des deux forêts classées.

Aussi, en utilisant l'autorisation de pâturage dans la Forêt Classée de Gouandougou comme une stimulation, il est attendu que le système de gestion du feu et du pâturage soit établi et que les groupements des éleveurs y soient impliqués. En plus de cela, l'éducation environnementale, particulièrement pour la jeune génération doit être nécessairement réalisée à longue échelle.

Il sera demandé aux agriculteurs qui cultivent dans la Forêt Classée de Kongouko de pratiquer l'agroforesterie de couverture arborée dense avec l'aide du service forestier à la condition que l'extension des zones de culture ne soit jamais autorisée. En plus de cela, l'éducation environnementale, particulièrement pour la jeune génération doit être nécessairement réalisée à longue échelle.

11.2. Structures de mise en œuvre des communautés locales et de l'administration

11.2.1. Rôle des organisations villageoises et stratégie en œuvre

Acteurs

Comme mentionné au début, les forêts classées de Gouandougou et Kongouko devront être gérées de la même manière. Présentement, le niveau de dépendance des populations locales vis à vis des ressources de ces deux réserves forestières est bas, c'est à dire que les populations les exploitent peu. Etant donné que ces deux réserves forestières sont situées loin des zones de consommation de bois de chauffe et des autres produits forestiers, la possibilité de la commercialisation du bois de chauffe issu de ces forêts est faible. Ce qui sous-entend qu'il est nécessaire d'adopter un plan de gestion différent de ceux des forêts classées de Bounouna et Toumousséni où la possibilité de la commercialisation de ces produits est importante. En d'autres termes, bien que la mise en œuvre du plan de gestion par les GGF et l'Union des GGF soit une option faisable dans le futur pour la gestion des forêts classées de Gouandougou et de Kongouko, ce qui est requis est la mise en œuvre stable des activités de base en plus de la tâche urgente requise qui est de mettre

en place une structure qui s'occupera de la question du pâturage et des activités agricoles actuellement en cours au niveau de ces deux forêts classées. Ces activités¹ de base comprennent par exemple l'usage traditionnel des ressources disponibles au niveau de ces forêts classées et les activités d'éducation environnementale à mener au niveau des villages locaux par le Service Forestier. Au cas où le Service Forestier n'arriverait pas à assumer cette tâche due à un déficit d'agents, il pourrait la² confier aux ONG et aux associations, y compris les GGF des autres forêts classées. Parallèlement, il est important de renforcer la collaboration avec les Préfets de départements responsables des villages concernés et aussi avec les Services chargés de l'Agriculture et des Ressources Animales qui appuient en terme de formations techniques quand cela est nécessaire.

Les activités de pâturage et de culture dans ces deux forêts classées sont actuellement réalisées. Il est rapporté que les activités de culture en certains endroits de ces forêts classées ont été effectuées avant la délimitation et le bornage de la forêt. En tenant compte des sentiments des populations locales, il est irréaliste d'exiger unilatéralement que ceux-ci arrêtent de cultiver dans ces deux forêts classées. Par contre ce qu'il est possible de faire, c'est de mettre en place des structures au niveau de ces populations locales en vue d'initier des échanges avec elles.³

Vu le faible niveau de dépendance des populations locales vis à vis des ressources de ces forêts classées, nous en déduisons que l'établissement de GGF dans les villages concernés sera difficile. Ainsi, la mise en place et le développement de petits groupements de gestion visant ceux qui cultivent dans la forêt classée seront plus appropriés.

Sur la base de l'état actuel des forêts ci – dessus décrit, les principaux acteurs du plan de gestion des forêts classées de Gouandougou et de Kongouko sont mentionnés ci-dessous.

- Le Service Forestier
- Préfet de département, le service de l'agriculture et de l'élevage
- GGF, les groupements d'éleveurs et/ ou les groupements d'agriculteurs de ces villages qui font le pâturage et/ ou qui cultivent dans la forêt classée
- Les villages concernés

¹ Une leçon importante tirée de l'Etude Pilote est l'importance d'entretenir une relation de confiance avec les communautés locales. Toute activité qui va dans le sens de formation doit tenir compte de cet aspect. Si les fonds sont disponibles, un pas prometteur serait la mise en œuvre d'une activité d'alphabétisation en langue locale (Dioula dans ce cas) pour laquelle la demande au niveau des populations locales est grande.

² Le 3 octobre, 2004, une rencontre a eu lieu entre les responsables des GGF des neuf (09) villages concernés par les Etudes Pilotes du projet JICA et le Service Forestier pour la mise en place d'un comité d'information et de coordination des activités des GGF des neuf (09) villages concernés par le projet JICA. Ce comité est composé de trois personnes et son objectif est de promouvoir l'assistance mutuelle entre les GGF (à ce titre une formation commune sera dispensée en technique de pépinière par le Service Forestier. Il servira d'interface entre les GGF et le Service Forestier. Ce comité balisera le terrain pour la mise en place de l'Union Provinciale des GGF de la Comoé en 2005. Comme extension de l'assistance mutuelle, il est possible que le comité appui l'éducation environnementale au niveau de ces deux forêts classées.

³ Identification des groupes cibles en lien avec le pâturage dans la forêt classée devra être soigneusement menée sur une longue période. Pendant ce temps, du côté des villages de Badé, Dakié et Gouara, il existe des champs de culture au niveau de ces forêts classées.

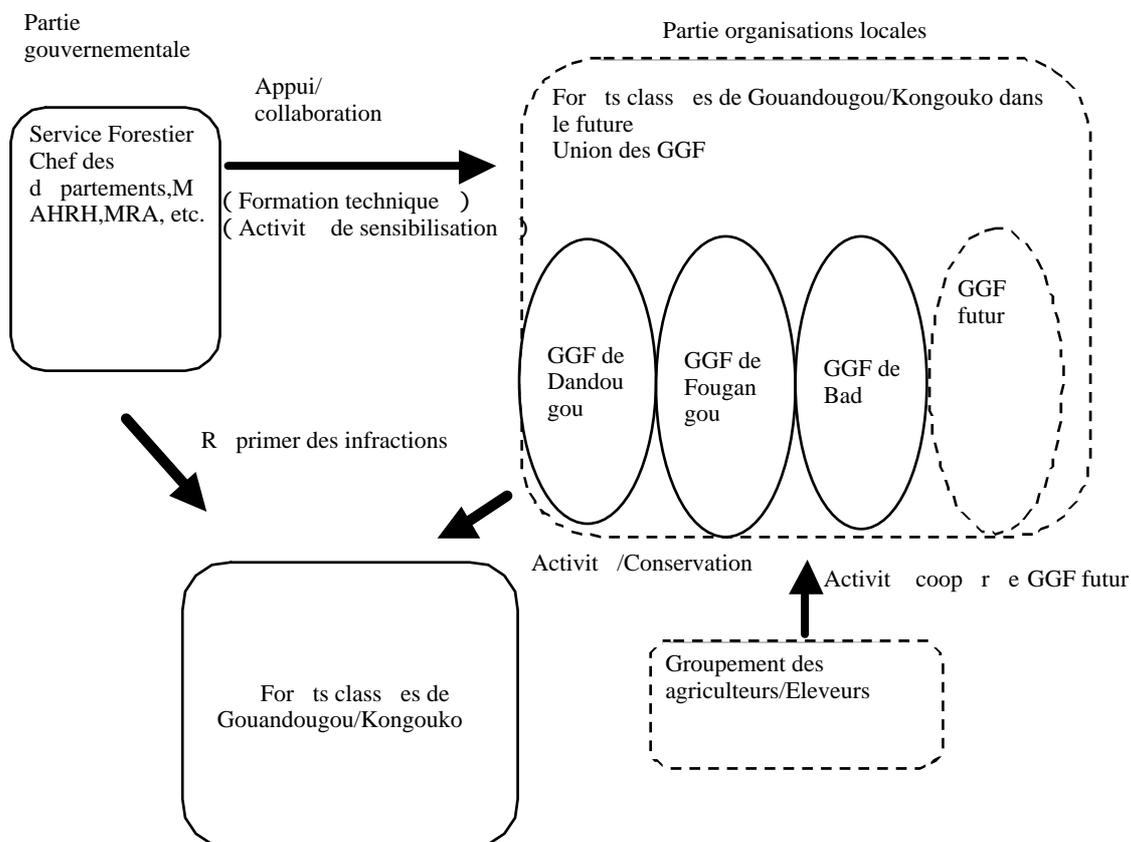


Figure 11.1 Stratégie de mise en oeuvre des plans de gestion des forêts classées de Gouandougou et de Kongouko

Stratégie de mise en oeuvre

Dans ces conditions actuelles, la tâche prioritaire du Service Forestier est la mise en oeuvre stable des activités d'éducation environnementales et la lutte contre les activités illégales. Une méthode réaliste pour résoudre la question du pâturage et des champs de culture au niveau des forêts classées est la mise en place au fil du temps des groupes d'utilisateurs et/ ou des GGF. La faisabilité de la mise en place d'un GGF ou d'Union des GGF qui aura un rôle central dans la gestion des forêts classées de Gouandougou et de Kongouko, devra être examinée quand les conditions le permettront, c'est à dire quand la gestion économique durable des forêts sera une réalité à cause du développement de la commercialisation du bois de chauffe et d'autres produits forestiers. Bref, la mise en place de ces structures est une question en suspens pour l'avenir.

Pour l'instant, comme la gestion des deux forêts classées principalement par les organisations locales est

difficile⁴, le rôle du service départemental de l'Environnement et du Cadre de Vie de Sidéradougou ayant juridiction sur ces deux forêts classées est important. En particulier, le renforcement des ressources humaines et des moyens de transport pour renforcer la répression sur une zone élargie sont parmi les actions prioritaires⁵ en ce moment.

La stratégie de mise en oeuvre des plans de gestion pour les forêts classées de Gouandougou et Kongouko se présente ainsi qu'il suit :

- Dans l'immédiat, le Service Forestier assurera principalement la gestion des deux forêts classées, les activités des organisations locales resteront partielles
- Le Service Forestier effectuera des activités de sensibilisation et formera des groupes d'utilisateurs (appui à la création de l'organisation)
- Le GGF du village de Badé prendra des mesures contre la culture dans la forêt
- Le groupe d'éleveurs (reconnaissance et formation nécessaires) prendra des mesures contre le pâturage dans la forêt
- Si nécessaire, le Service Forestier, les services déconcentrés du MAHRH, le du MRA et d'autres partenaires apporteront leur appui soutien technique aux GGF et aux autres organisations d'utilisateurs.
- Au besoin, ils pourront également bénéficier de la collaboration avec des ONG et Associations

Rôle des habitants/administration

Pour l'instant, le Service Forestier s'occupera principalement de la gestion des forêts classées de Gouandougou/Kongouko. La raison principale est que les organisations locales de GGF etc., dont on espère qu'elles géreront principalement les deux forêts classées, ont des difficultés pour obtenir le revenu en liquide qui leur permettrait d'assurer une gestion durable par vente du bois de chauffe et du charbon de bois etc.

La culture dans la forêt est assurée par le GGF du village de Badé et le reboisement par les GGF des villages de Fougangoué et Dandougou, mais il n'est pas réaliste de gérer l'ensemble des deux forêts classées avec seulement ces GGF. Si à moyen et long terme, la commercialisation du bois de chauffe etc. se stabilise, on visera la gestion par l'organisation locale de GGF etc. comme pour les autres forêts classées. Pour cela, il sera important que, comme dans l'étude pilote, le Service Forestier effectue des activités de sensibilisation dans les villages concernés, y compris sur les utilisations traditionnelles dans les forêts classées, et également que l'on forme un groupe d'utilisation du karité etc.

11.2.2. Processus de mise de oeuvre des communautés locales et de l'administration

Contrairement aux forêts classées de Bounouna et de Toumousséni, la mise en oeuvre intégrale de la

⁴ Ce qui devrait être visé est la mise en oeuvre de la gestion des forêts classées avec la participation des populations locales (GGF et autres structures) dans le cadre où le service forestier assure leur contrôle comme cela est le cas au niveau des autres forêts classées.

⁵ Récemment, un agent s'est ajouté à ce service départemental, au total trois agents.

gestion participative des forêts classées de Gouandougou et de Kongouko sera difficile. Donc, il semble approprié pour le service forestier de mener ce genre d'aménagement pour un avenir prévisible. Voir le tableau 11-1 concernant l'évolution anticipée des rôles des différentes organisations.

Comme mentionné au début, l'objectif immédiat est de mettre en place et d'encourager les groupes d'utilisateurs ou les GGF pour l'usage traditionnel des forêts classées. Il sera expérimenté la mise en place d'un GGF qui est un groupement de gestion plus petit qu'un groupe d'utilisateur au niveau des villages impliqués dans le pâturage et les cultures au niveau des forêts classées. Le village de Badé où les populations cultivent dans la forêt classée en est un exemple.

Pendant ce temps, l'identification des éleveurs qui font le pâturage dans les forêts classées devra être menée de façon minutieuse car les informations obtenues peuvent être biaisées à cause de possibles incursions des éleveurs venus du Nord du pays. Comme au niveau de la forêt classée de Toumousséni, des efforts devront être faits dans le but d'organiser les éleveurs installés dans les villages concernés qui font le pâturage dans ces deux forêts classées pour empêcher l'expansion de cette activité, tout en adoptant des mesures adéquates pour contrôler ce problème. Cela devrait être suivi d'efforts supplémentaires pour mettre en place des organisations villageoises comme des GGF ou une Union des GGF pour la gestion future des forêts classées de Gouandougou et de Kongouko. Cette option dépendra de la possibilité de commercialisation du bois de chauffe et de la situation d'utilisation des ressources forestières de ces réserves forestières par les populations des villages concernés comme c'est le cas au niveau des forêts classées de Bounouna et de Toumousséni.

Une CVGT a été mise en place au niveau de chaque village cible de l'étude pilote comme Dandougou, Fougangouè et Badé⁶ et des efforts seront faits pour mettre en place des CVGT au niveau des autres villages dans la cadre du PNGT2. Au niveau des forêts classées de Gouandougou et de Kongouko où il n'existe pratiquement pas de GGF, la sous-commission environnement de la CVGT et les autres structures peuvent jouer un rôle important dans la protection de l'environnement y compris la protection de ces forêts classées. Dans les villages où les GGF n'ont pas encore été mis en place, la CVGT pourra sensibiliser les villageois sur l'usage traditionnel et la conservation des ressources forestières.

⁶ Contrairement au village de Toumousséni, il semble qu'il n'y a pas de conflit entre les organisations traditionnelles incarnées par le chef du village et le chef de terre et les organisations modernes comme la CVGT dans ces villages. Etant donné que le nombre de personnes capables d'assumer ces différentes postes de responsabilité est peu au niveau de ces villages, ces fonctions ont tendance à être occupées par la même personne.

Tableau 11.1 Rôles/Fonctions de l'Administration et de Organisations Locales des Forêts Classées de Gouandougou et de Kongouko

Service Forestier		GGF (Groupements de Gestion)	
Gestion par l'Administration/Service Forestier		sous la direction de l'administration/Service Forestier	
→		→	
		sous la direction des populations locales	
Service Forestier		GGF Union	
- Plan de gestion des forêts classées / Règle des activités	Préparée et mis en oeuvre par l'administration	Préparée par l'administration et mise en oeuvre après accord sur les règles des activités avec les organisations villageoises	Objectif de création d'une union de GGF si nécessaire
	Processus: activités de sensibilisation sur l'environnement et l'exploitation forestière dans la villages concernés par le S.F.		Préparée par les organisations villageoises et mis en oeuvre après la reconnaissance par l'administration
			Processus: les leçons du suivi de la mise en oeuvre à être mentionnées dans le prochain plan
- Coordination avec les organisations concernées	Principalement sous la direction l'administration	Coordination des efforts par l'union des GGF sous la direction du S.F.	Joue un rôle plus actif
			prend l'initiative des coordonner les efforts en collaboration avec le S.F.
			Processus: coordination avec les organisations concernée à travers les tables rondes, etc. tout en développant les ressources humaines et le système financière de l'union des GGF
Service Forestier + groupe d'utilisateurs		GGF (Groupements de Gestion)	
- Sensibilisation sur les droits d'usage traditionnel/ Surveillance des activités illégales	Conduite par le S.F. selon le plan de gestion		Développement et mise en oeuvre du système de surveillance conduit par les GGF
- Activités Possibles (d'abord sous la direction des groupes d'utilisateurs et ensuite par les GGF)		Identification des utilisateurs, suivi des décisions des usages et l'exécution des activités par les GGF (agroforesterie)	Mise en oeuvre des règles des activités après accord avec le S.F. selon le plan de gestion
- Les champs de culture à l'intérieur des deux forêts classées	Coordination avec les villages concernés et accord sur les règles des activités agro-forestières, etc.		
	Processus: vise la création de GGF si possible		
- Pâturage à l'intérieur des deux forêts classées	Comprendre la situation actuelle du pâturage; identification des groupes d'éleveurs impliqués et discussions	Organisation des groupes d'éleveurs impliqués dans le pâturage à l'intérieur de la FC au niveau des villages concernés	Décision sur le plan suivant selon la situation de la mise en oeuvre du pâturage

* S.F.:Service forestier , F.C. :Forêt Classée

Source: Document préparé par l'Equipe d'Etude de la JICA

11.3. Zonage des Forêts Classées de Kongouko et de Gouandougou

11.3.1. Concept de base du Zonage

Le fait le plus important concernant le zonage des forêts classées de Gouandougou et de Kongouko en relation avec les politiques de base du plan de gestion de ces forêts est que la création des GGF et d'une Union des GGF comme structures de mise en oeuvre de ce plan de gestion est irréaliste pour l'instant. En conséquence, il sera nécessaire que l'Administration/ le Service Forestier développe les bases de la gestion

participative de ces forêts classées pour le future tout en conduisant les activités de gestion (les activités de sensibilisation et le contrôle des activités illégales c'est à dire l'application des lois). En d'autres termes, le Service Forestier devrait essayer d'améliorer l'implication de populations locales dans la gestion de ces forêts classées à travers l'usage des ressources forestières de ces forêts classées. Lorsque la gestion participative effective des forêt classées débutera après la mise en place des GGF et l'Union des GGF, il sera nécessaire de réviser le plan de gestion à ce moment, y compris le zonage, en référence à la situation au niveau des forêts classées de Bounouna et de Toumousséni. La Figure 11-2 indiquent respectivement le zonage du plan de gestion forêts de Gouandougou et de Kongouko. L'état des ressources naturelles est toujours satisfaisant dans ces forêts. La pression et la dépendance des communautés locales sur ces ressources sont relativement faibles. En conséquence les zones d'utilisation des produits forestiers par les communautés locales seront identifiées à proximité des villages concernés , ce qui représentera des mesures d'incitation pour les communautés locales à s'impliquer dans la gestion des forêts classées.

Pendant ce temps les zones qui se situent le long des cours d'eau et les pentes des collines seront classées comme zone de protection avec pour objectif de renforcer la prise de conscience des communautés locales sur le besoin de conservation des ressources naturelles. La partie sud – est sera considérée comme zone de réhabilitation pour réhabiliter les ressources forestières dégradées à cause des activités illégales de culture dans les forêts.

Les contenus des activités dans ces zones devront être révisés parallèlement à la conscientisation des communautés et à la maturité de leurs organisations. Finalement, il est visé l'établissement du système de gestion des deux forêts classées avec la participation volontaire des communautés locales.

La Figure 11.3 est une modélisation de l'engagement et des activités des habitants en relation avec les deux forêts classées conforme au développement du plan de gestion.

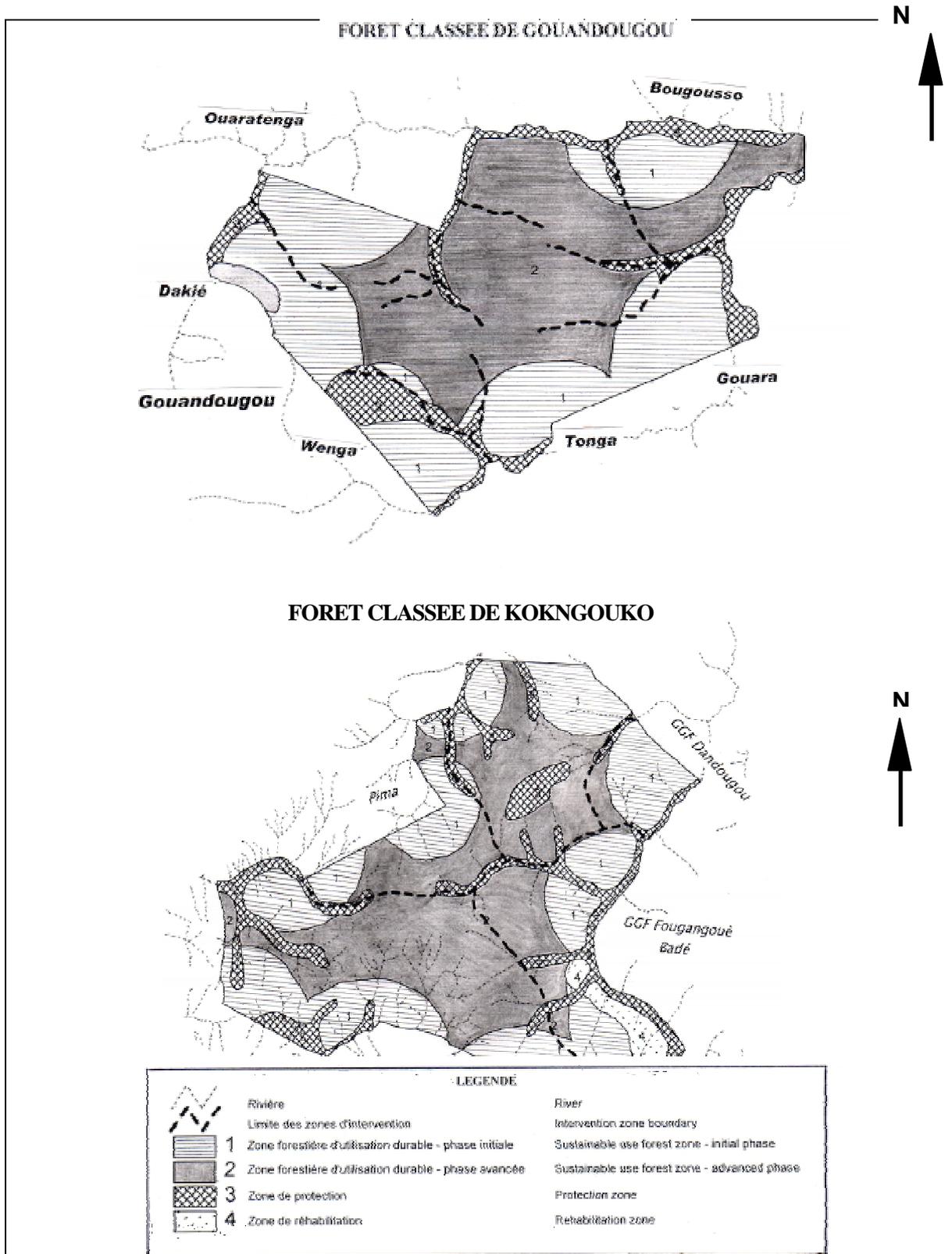


Figure 11.2 **Zonage des Forêts Classées de Gouandougou et de Kongouko**

 Arbre naturel
  Arbre planté
  Pare-feux

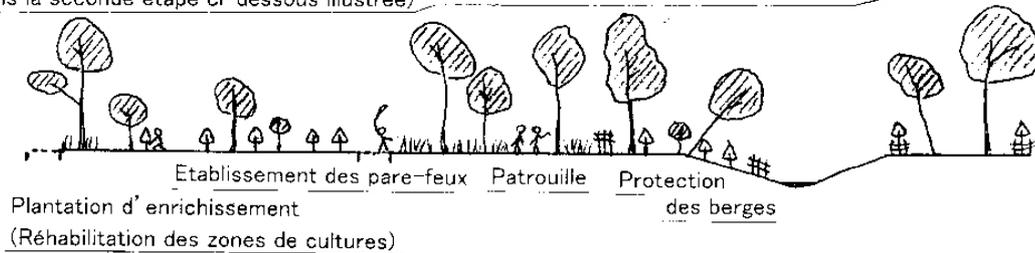
I. Quoique les communautés locales utilisent les ressources forestières, ils n'ont pas d'idée concernant les droits d'utilisation. Plusieurs activités incontrôlées, légales comme illégales sont entreprises à l'intérieur des forêts classées.



II. Toute activité illégale est prohibée. Les communautés locales bénéficient d'informations appropriées concernant les droits d'utilisation des ressources naturelles. Les populations locales établissent des GGF afin de débiter l'utilisation légale des ressources forestières sous l'instruction et la supervision du service forestier.



III. Les GGF se reconvertissent de groupes d'utilisateurs en groupes de gestionnaires. Plusieurs activités de conservation sont entreprises pour améliorer la condition des ressources forestières. Les premières zones de cultures sont aussi réhabilitées. (Des activités de conservation peuvent être entreprise même dans la seconde étape ci-dessous illustrée)



IV. Toutes les activités sont sous la gestion des GGF et la supervision du Service Forestier. Certaines activités ayant été prohibées dès le départ pourraient être autorisées si le GGF se montre capable de gérer les ressources de manière durable

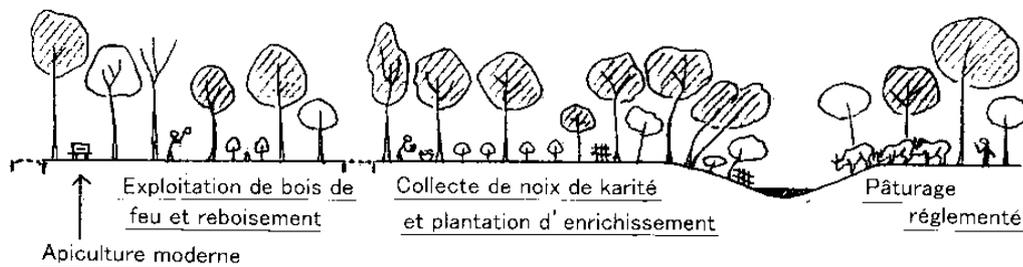


Figure 11.3 Illustrations des activités à certaines étapes du Plan de Gestion des Forêts Classées de Gouandougou et de Kongouko

11.3.2. Activités à entreprendre dans chaque zone

(1) Zone d'utilisation durable (y compris la régénération des ressources)

Objectif: L'utilisation durable des produits forestiers par les communautés locales est promue dans cette zone. L'utilisation débutera par la collecte des produits non ligneux pour lesquels la demande des communautés locales reste élevée, puis la liste des produits que ces communautés locales peuvent utiliser s'allongera en fonction de leur prise de conscience et la maturité de leur organisation.

Activités: L'utilisation des produits forestiers non ligneux sera promue dès l'étape initiale. En fonction de la demande des communautés, la plantation de certaines essences utilitaires pour lesquelles les communautés estiment que les ressources ont diminué telles que les plantes médicinales et les arbres fruitiers sera réalisée. La zone près du village sera celle du premier stade et l'activité initiale sera menée dans cette zone. Cependant, suivant la maturité des organisations, la zone d'activité sera élargie. Selon la situation d'utilisation de chaque village, il sera possible de commencer par l'utilisation pour le pâturage.

L'objectif visé sera que les communautés locales gèrent les ressources forestières y compris la collecte durable du bois de chauffe à l'étape finale du plan de gestion. En fonction de la méthodologie adoptée pour le plan de gestion, une division de la zone en plusieurs blocs pourrait aussi être envisagée, par exemple une zone de collecte de fruits et une zone de production de bois de chauffe

Principaux acteurs: Service Forestier et groupes d'utilisateur; GGF (pour le future)

(2) Zone de Protection

Objectif: Les zones qui se situent le long des cours d'eau et les pentes des collines sont exclues de la «zone d'utilisation». Ces zones seront protégées afin de maintenir et de réhabiliter les formations végétales.

Activités: La zone de protection sera mise en place le long des cours d'eau et sur les pentes respectivement pour la protection des ressources en eau et des pentes. Par la mise en place de cette zone, il est également visé le renforcement de la prise de conscience des populations locales sur la conservation des ressources forestières. L'utilisation des ressources forestières dans la zone sera restreinte à un certain niveau.

La collecte des produits forestiers non ligneux sera autorisée en fonction de la maturité des organisations dans la dernière étape du plan de gestion. Cependant, la collecte de bois de chauffe devrait demeurer interdite. Il existe présentement des zones utilisées pour l'abreuvement du bétail. L'utilisation des points d'eau pourra être autorisée conformément aux accords concernant l'extension de la zone et les règlements au sein des groupements d'utilisateurs des ressources.

En fonction de l'évolution du plan de gestion, les plantations à caractère de reboisement devront être effectuées sur les parcelles dégradées.

Principaux acteurs: Service Forestier; GGF et Union de GGF (pour le futur)

(3) Zone de Réhabilitation

Objectif: Dans cette zone, les parcelles seront réhabilités sous la condition que les deux parties c'est à dire le service forestier et les communautés locales reconnaissent la présence des champs de culture dans la forêt classée et s'accordent pour prendre des mesures afin de résoudre cette situation.

Activités: La végétation d'antan (la forêt) sera recouverte aussi vite que possible après la confirmation de la volonté et de la condition sociale des cultivateurs. Des techniques d'agroforesterie appropriées telles que les cultures sous les arbres plantés dans les parcelles reboisées pourront être utilisées.

Principaux acteurs: Service Forestier; GGF et Union de GGF (pour le futur)

11.3.3. Zone d'Intervention

Les villages concernés par la gestion de la forêt classée de Gouandougou sont les villages de Gouandougou, Dakie, Ouratenga, Bougoussou, Gouara, Tonga, Dandougou, et Wenga. D'autre part, les villages concernés de la forêt classée de Kongouko sont les villages de Badé, Banakoro, Fougangouè, Faradjan, Kadio, Kassande, Pima, et Djanga. Cependant, le village de Gouandougou est le plus ancien de la zone. C'est pourquoi il est traditionnellement propriétaire foncier de toute la zone et exerce une influence sur les villages ci-dessus mentionnés.

Les villages qui ont des terroirs traditionnels dans la forêt classée de Gouandougou sont les villages de Gouandougou, Dandougou, et Bougoussou. Les autres villages à savoir Dakie, Ouratenga, Gouara, Tonga, et Wenga, sont sur le terroir de Gouandougou, et sont reconnus comme des villages relevant du village de Gouandougou parce qu'ils ont reçu la terre de ce dernier. En fait, le DAV (Délégué Administratif Villageois) du village de Gouandougou est aussi le délégué de ces cinq villages, ceux-ci n'étant pas reconnus administrativement comme villages autonomes. Dans le passé, le village de Gouandougou a cédé une partie de son terroir au village Dandougou. Mais aujourd'hui ce village est autonome du point de vue administratif. Bougoussou est un village qui relève du village de Dèrègouè⁷.

Les villages qui ont un terroir traditionnel dans la forêt classée de Kongouko sont les villages de Gouandougou, Dandougou, Fougangouè, Faradjan, et Pima. Le village de Badé est sur le terroir du village de Fougangouè et il relève du village de Fougangouè qui lui a cédé une partie de son terroir. Les villages de Banakoro, Kassande, et Kadio sont sur le terroir du village de Faradjan et ils sont reconnus comme relevant du même village. Le village de Djanga est un village autonome mais sa zone d'utilisation des ressources naturelles est située sur le terroir du village de Gouandougou, la zone d'intervention de ce village est la même que celle du village de Gouandougou. En outre, concernant la répartition des zones d'intervention des villages cibles de l'étude pilote, le village de Dandougou a décidé de ne plus intervenir dans la forêt classée de Gouandougou mais plutôt au niveau de la forêt classée de Kongouko⁸.

Donc les zones d'intervention de la forêt classée de Gouandougou sont réparties entre le village de Gouandougou qui a comme sous villages (Dakie, Ouratenga, Gouara, Tonga, et Wenga) et le village de

⁷ Un sous village est sous l'influence d'un village spécifique qui lui a cédé une partie de son terroir même si ce village est reconnu administrativement comme un village indépendant. Par exemple bien que le village de Badé soit plus grand que celui de Fougangouè du point de vue des aspects économique et de la population, ce village est administrativement indépendant mais il constitue un sous village de Fougangouè. Même aujourd'hui ce village est toujours sous l'influence du village de Fougangouè.

⁸ La raison de cette décision est due au fait que les droits d'utilisation traditionnelle de la forêt classée sont décidés selon les responsabilités et les devoirs des villages par rapport à la gestion de la forêt classée. On estime que le village de Dandougou pourrait juger difficile de faire face à ces devoirs et responsabilités simultanément au niveau de la forêt classée de Gouandougou et au niveau de la forêt classée de Kongouko.

Bougoussou. Les zones d'intervention des différents acteurs de la forêt classée de Gouandougou sont réparties entre les cinq sous-villages de Gouandougou. Les zones d'intervention des différents acteurs de la forêt classée de Kongouko sont réparties entre les villages de Gouandougou et ses quatre sous villages (le village de Djanga), Dandougou, Fougangouè (le village de Badé), Pima, et Faradjan (le village de Banakoro, Kassande, et Kadio). Les sous villages sont inclus dans les zones d'intervention des villages souches. Les limites des zones d'intervention sont établies en tenant compte des pistes et des cours d'eau qui sont dans la forêt classée comme l'indique la figure 11.4.

11.4. Plan de mise en oeuvre

11.4.1. Objectifs et Programmation du Plan de Mise en Oeuvre

Contrairement aux forêts classées de Bounouna et de Toumousséni, l'Administration/ le Service Forestier sera responsable de la gestion des forêts classées de Gouandougou et Kongouko tout en préparant le terrain pour la participation future des communautés locales. On estime que ces deux réserves forestières seront soumises dans les années à venir à des pressions dues à l'afflux de populations du Nord du Burkina Faso et des autres régions. Ces pressions amèneront les communautés locales à s'impliquer dans la gestion participative de ces deux forêts classées. Ce qui est important ici c'est que les mesures appropriées devront être mises en oeuvre d'urgence avec la participation de communautés pour régler la question du pâturage de même que celles des champs de culture au niveau de ces deux forêts classées.

Bref, le style de gestion des forêts classées devra suivre le processus décrit dans le Tableau 11-1 de la gestion unilatérale de l'administration/ le Service Forestier à la gestion menée par les populations locales. Pour être plus précis, la dépendance croissante des populations locales des villages concernés vis à vis des ressources de ces deux forêts classées et la possibilité de commercialisation du bois de chauffe sont susceptibles de changer le style de gestion des forêts classées de Gouandougou et de Kongouko pour suivre le second processus où la gestion de l'administration/ le Service Forestier se transformera en la gestion menée par les populations locales comme dans le cas des forêts classées de Bounouna et de Toumousséni. Le mécanisme de mise en oeuvre dans le premier processus, c'est à dire de la gestion unilatérale de l'administration/ le Service Forestier, diffère considérablement de celui du second processus. Une révision complète des politiques de base du zonage et du plan de gestion des forêts classées de Gouandougou et de Kongouko est nécessaire au moment décisif de ces deux processus.

L'administration/ le Service Forestier devra jouer les rôles suivants dans la gestion des forêts classées de Gouandougou et de Kongouko :

Les rôles de la gestion unilatérale de l'administration/le Service Forestier.

- Les activités de sensibilisation concernant ces deux forêts classées: les droits d'usage traditionnel reconnus aux populations riveraines, la prévention des feux de brousse et l'éducation environnementale
- Renforcement du système de surveillance et le contrôle d'activités illégales
- Pâturage et les champs de culture à l'intérieur des deux forêts classées: enquête; (si possible) mise en place organisations villageoises (GGF) préparation et accord les règles des activités avec ces organisations
- Suivi-évaluation du plan de gestion des forêts classées; la révision du plan

Les organisations villageoises devront entreprendre les activités suivantes pour la gestion des forêts classées de Gouandougou et de Kongouko pendant la période de gestion de l'administration/ du Service

Forestier. Au début, pendant que les GGF comprenant les agriculteurs et les éleveurs seront mis en place, la création d'une Union de GGF ne sera pas envisagée. En conséquence, les activités de l'union de GGF pour la gestion de ces forêts classées ne seront pas réalisées.

Activités à mener dans les différentes zones

(1) Zone forestière d'utilisation durable

- Groupes d'utilisateurs
 - Préparation des protocoles de mise en oeuvre des activités et accord entre le service forestier et les groupes d'utilisateurs (GGF)
 - Marquage de la zone à l'intérieur de la forêt classée si cela est nécessaire
 - Suivi de la l'état de mise en oeuvre des activités en collaboration avec le service forestier
- Groupe d'éleveurs et agriculteurs (qui mènent les activités agricoles ainsi que le pâturage dans la FC)
 - Facilitation avec les organisations villageoises dans les villages concernés (mise en place de GGF si possible)
 - Accord sur les règlements des activités avec le Service Forestier et mise en oeuvre de ces activités
 - Examen du plan suivant si cela est justifié par la situation de la mise en oeuvre

(2) Zone de Protection

Il ne faut pas s'attendre à ce que les groupes d'utilisateurs qui n'exploitent pas souvent les ressources des forêts classées puissent mener des activités dans cette zone. On espère que la mise en place des GGF et d'une Union des GGF dans le futur aura un rôle clé dans cette zone.

(3) Zone de réhabilitation

Il ne faut pas s'attendre à ce que les groupes d'utilisateurs qui n'exploitent pas souvent les ressources des forêts classées puissent mener des activités dans cette zone. On espère que la mise en place des GGF et d'une Union des GGF dans le futur aura un rôle clé dans cette zone.

Sur la base des activités ci-dessus, les objectifs du plan de mise en oeuvre et la programmation selon la méthode de base sont déterminés comme l'indique le Tableau 11.2. Les points clés de ce programme sont décrits ci-dessus.

- L'administration/ le Service Forestier sera d'abord responsable de la gestion des deux forêts classées. Ensuite, la gestion participative sera une alternative à envisager dans le futur si les conditions le permettent.
- Les GGF et l'Union de GGF ne seront pas installés ni encouragés avant une certaine période.
- Cependant, les populations locales qui cultivent ou qui font le pâturage à l'intérieur de la forêt classée seront organisées en deux groupes différents immédiatement avec des mesures aptes à régler les problèmes inhérents aux champs de culture et au pâturage dans la forêt classée.

- Le rôle clé du Service Forestier pour le moment est le contrôle des activités illégales et la mise en oeuvre des activités de sensibilisation.

Les principales méthodes d'indicateur de la Phase I sont la mise en oeuvre des activités de sensibilisation concernant les ressources forestières au niveau des villages concernés par le Service Forestier tout en poursuivant le contrôle des activités illégales au niveau de ces deux forêts classées. Le Service Forestier devrait mettre en place les groupes d'utilisateurs (GGF) pour contrôler le pâturage et les champs de culture dans les deux forêts classées en s'assurant que les activités se mènent de manière durable. Ce qui est important ici, c'est la mise en oeuvre du suivi-évaluation de ces activités en collaboration avec les organisations locales impliquées.

La Phase II suivra la Phase I. A cette étape, les groupements d'utilisation seront formés. Et en tirant parti de l'expérience de la culture dans la forêt classée (l'agroforesterie) dans le village de Badé, des mesures pour la culture dans la forêt seront menées aux autres deux villages. En étudiant le pâturage expérimental dans la forêt, et si possible, celui sera exécuté.

Dans la Phase III, les efforts seront faits pour mettre en place une Union des GGF selon la possibilité de commercialisation du bois de chauffe et le renforcement du lien entre les villages riverains et les deux forêts classées afin de créer un système de gestion participative de ces deux forêts classées. Cette étape sera l'équivalente du début de la Phase II de la forêt classée de Bounouna, et ensuite le système mis en place pour la gestion participative des forêts classées de Bounouna et de Toumousséni sera adopté.

La méthode d'indicateur des phases I, II et III des forêts classées de Gouandougou et Kongouko sera comme suit.

Phase I

- Répression des infractions dans les deux forêts classées par le Service Forestier
- Activités de sensibilisation aux ressources forestières etc. des deux forêts classées et formation de groupes d'utilisation
- Exécution de mesures pour la culture dans la forêt (agroforesterie) du GGF du village de Badé
- Etude de la situation de pâturage dans la forêt et des mesures à prendre

Phase II

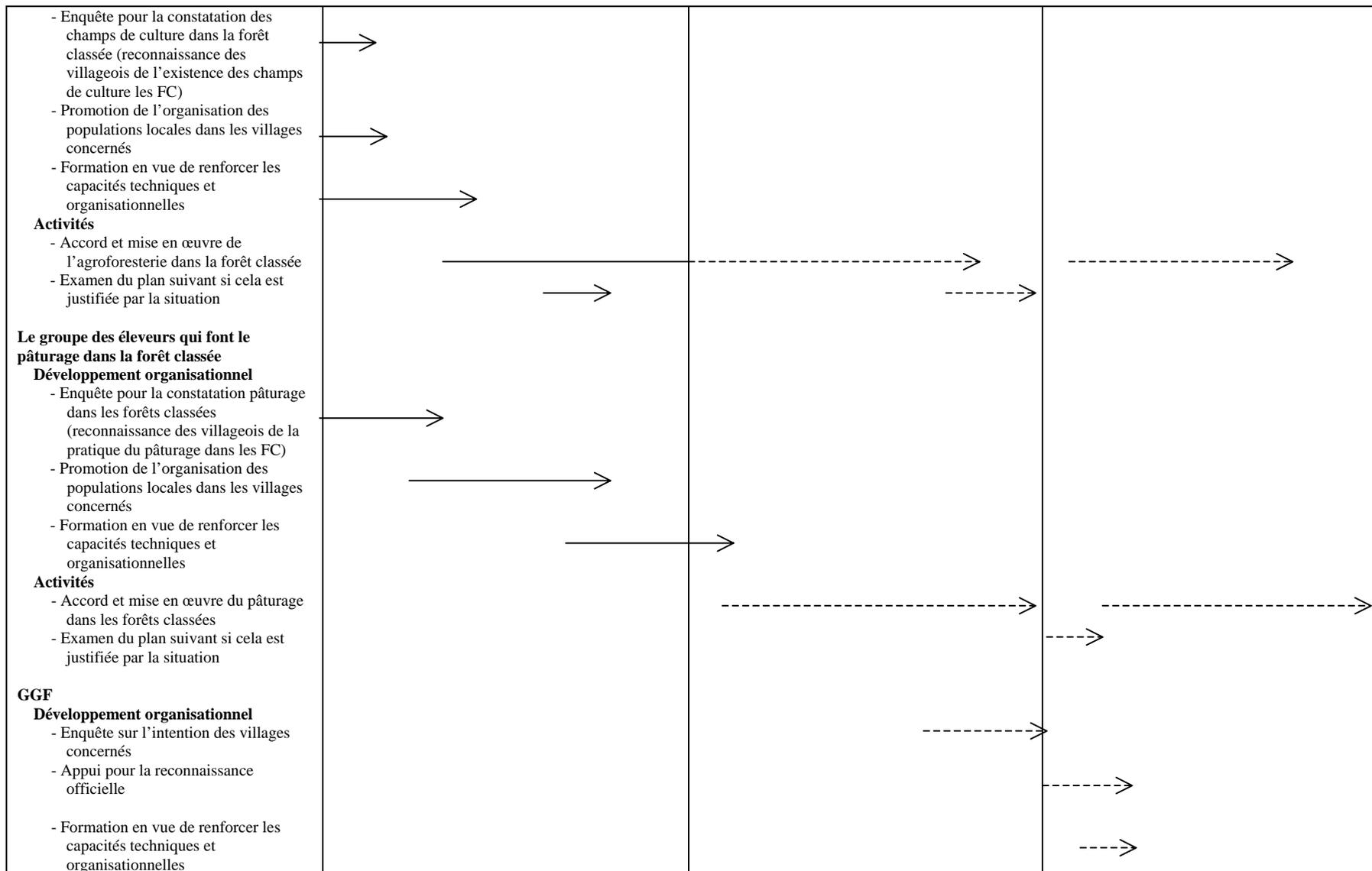
- Poursuite de la répression des infractions dans les deux forêts classées par le Service Forestier
- Poursuite des activités de sensibilisation aux ressources forestières etc. des deux forêts classées et de la formation/activités des groupes d'utilisation
- Exécution de mesures pour la culture dans la forêt (agroforesterie) dans les deux autres villages
- Etude (mise en oeuvre) du pâturage contrôlé dans la forêt (expérimental)

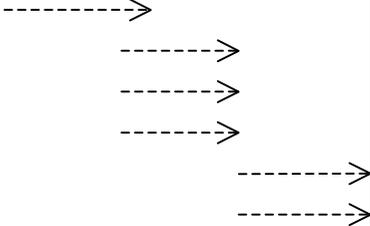
Phase III

- Si la situation (commercialisation du bois de chauffe etc.) le permet, création de GGF et activités
- Création d'une Union des GGF

Tableau 11.2 Programmation de la Mise en oeuvre du Plan de Gestion des Forêts Classées de Gouandougou et de Kongouko (Méthode d'indicateur)

Objectifs des politiques de bases: Mise en place du Système de gestion Participative et l'Utilisation Durable des Ressources Forestières			
	Phase I	Phase II	Phase III
Structure de mise en oeuvre/ Méthode d'indicateur	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de sensibilisation par le Service Forestier • Contrôle des activités illégales par le Service Forestier • Formation des groupes d'utilisation • Activités soutenues par le groupe des villageois qui cultive à l'intérieur de la forêt classée (le village de Badé) • Le groupe des éleveurs qui font pâturage à l'intérieur de la forêt classée • Suivi et utilisation des données du Suivi par le Service Forestier et le groupe des utilisateurs etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de sensibilisation par le Service Forestier • Contrôle des activités illégales par le Service Forestier • Activités soutenues par les groupes d'utilisateurs • Activités soutenues par les exploitants qui ont des champs de culture ainsi que les éleveurs qui font le pâturage dans la forêt classée • Assistance du Service Forestier au GGF et autres organisations villageoises • Suivi et utilisation des données du Suivi par le Service Forestier et le groupe des utilisateurs etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités soutenues par les GGF et l'Union des GGF • Développement et mise en oeuvre d'un système de surveillance par les populations • Suivi et utilisation des données du Suivi par le Service Forestier et le groupe des utilisateurs etc..
81-11	Administration / Service Forestier Veille à ce qu'il n'y ait pas de violations au niveau des FC		
	- Contrôle des activités illégales		→
	Activités de sensibilisation		
	- Sensibilisation sur les droits d'usage traditionnel	→	
	- Education environnementale	→	
	- Appui les organisations villageoises		→
	Groupe d'utilisateurs		
	Développement organisationnel		
	- Reconnaissance officielle	→	
	- Formation en vue de renforcer les capacités techniques et organisationnelles	→	
Activités			
- Préparation de la règle des activités et accord sur ces règles avec le Service Forestier	→	→	
- Mise en place des repères (marques) dans la forêt classée si nécessaire	→		
- Activités soutenues			→
- Surveillance en collaboration avec le Service Forestier	→		→
Le groupe de villageois qui cultivent dans la forêt classée			
Développement organisationnel			



<p>Activités</p> <p>Activités Communes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Révision du plan de gestion préparé par le Service Forestier vers la participation des populations locales - Préparation des règles d'activité individuelle avec le Service Forestier - Marquer d'un plot - Développement et mise en œuvre du système de surveillance etc. - Mise en œuvre de la surveillance en Collaboration avec le Service Forestier <p>Activités Individuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités Individuelles basées sur le plan de gestion <p>Union des GGF</p> <p>Développement organisationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui pour la reconnaissance officielle - Formation en vue de renforcer les capacités techniques et organisationnelles <p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du plan de gestion au niveau de tous ceux qui ont des liens avec la forêt classée - Coordination avec les GGF et autres organisations concernées - Révision du plan basée sur les résultats de la surveillance, etc. 			
--	--	--	---

Source: Préparée par l'Equipe d'Etude de la JICA

11.4.2. Suivi et Evaluation

Le plans de gestion des Forêts Classées de Gouandougou et Kongouko seront mis en oeuvre selon l'approche des indicateurs, de même que les plans de gestion des autres Forêt Classées. Actuellement, la pression des populations sur les deux forêts classées est relativement faible à cause de la faible densité des populations. Cependant, il paraît impérieux de conserver de manière durable les ressources de ces forêts classées et de se préparer à faire face à la pression future des populations à cause de la croissance des populations d'une part et les migrants venus du nord du pays d'autre part.

L'existence de deux zones de culture dans la forêt classée de Gouandougou et d'une autre dans la forêt classée de Kongouko ont été identifiées comme problèmes majeurs à résoudre. La mise en œuvre de la gestion du pâturage contrôlé au niveau des deux FC constitue aussi une autre tâche. Il est également important de continuer l'éducation environnementale au niveau des villages riverains, bien que l'éducation environnementale a été menée au niveau des villages riverains des deux FC comme étude pilote en 2004. En outre, il est nécessaire que le service forestier continue d'appuyer les GGF des villages de Dandougou et de Fougangouè pour l'obtention de leur récépissé de reconnaissance officielle.

Phase I

Le principal objectif des Forêts Classées de Gouandougou et de Kongouko est de maintenir l'état actuel des ressources des FC bien qu'aucun plan concret de plantation n'a été envisagé pour le moment. Ainsi, les points ci-dessous constituent le suivi et l'évaluation de la Phase I.

- Condition de l'appui du service forestier
- Condition des activités durables des GGF et du groupement des éleveurs

Service Forestier

Le rôle du Service Forestier est très important au niveau des deux FC. Les points indispensables concernant le suivi et l'évaluation de la Phase I sont les suivants:

- Sensibilisation des villages riverains concernant les droits d'usage traditionnel des FC et des formations techniques
- Appui aux GGF (formation techniques, développement organisationnel, récépissé de reconnaissance officielle)
- Appui (approvisionnement en semences) et surveillance des champs de culture dans la FC de Kongouko (GGF du village de Badé)
- Identification des groupements d'éleveurs concernés, collecte d'informations, prise en compte de l'activité pilote du pâturage contrôlé.

Il paraît réaliste de respecter les zones d'intervention des villages souches et des villages dépendants dans le but de mener les activités de sensibilisation. Au besoin, des enquêtes complémentaires concernant les

villages concernés devront être mises en oeuvre. Les formations techniques dont ont besoin les populations à travers les sensibilisations devront être menées par le Service Forestier

Les formations techniques et l'appui aux GGF pour l'obtention des récépissés de reconnaissance officielle sont un volet important de l'appui aux GGF. L'un des appuis importants est d'élaborer des cahiers de charge qui vont réglementer l'abreuvement des animaux au niveau du barrage⁹ situé à proximité de la FC de Kongouko. Il est aussi nécessaire que le Service Forestier suive les activités du GGF de Badé concernant l'agroforesterie¹⁰ sur la base d'un cahier de charges. Si nécessaire, le Service Forestier pourvoira son appui.

Il est très important de trouver une solution aux problèmes du pâturage dans les deux FC. D'abord, l'identification des groupements d'éleveurs et l'étude sur la possibilité du pâturage sont essentielles pour la mise en oeuvre de l'activité pilote du pâturage contrôlé dans la FC. Il est difficile de saisir la situation du pâturage contrôlé parce que les cibles sont des animaux à se déplacer. Donc, avant de mettre en oeuvre le pâturage contrôlé à grande échelle, le pâturage contrôlé pilote devra être introduit.

Organisations villageoises

Les GGF ont été mis en place dans les villages de Dandougou, Fougangouè dans le cadre des études pilotes. Les GGF du village de Badé est officiellement reconnu. Pour l'instant il n'y a pas un village où établir des GGF. Le Service Forestier a mis à la disposition des GGF des équipements de gestion forestière et la formation en techniques de pépinière. Ces formations sont une bonne initiative contrairement à la mise en place de nouveaux GGF. De plus, l'exploitation des produits forestiers non-ligneux comme le *Néré* est à encourager. Le Service Forestier devra aussi appuyer les groupes d'utilisateurs¹¹.

Les mesures appropriées pour endiguer les activités agricoles par les villageois de Badé dans la forêt classée sont en cours. Les mesures contre le pâturage dans la FC de Gouandougou et de Kongouko seront adoptées ultérieurement. L'identification des groupements des éleveurs est la première étape, et l'étude visant à connaître la capacité de charge de la FC constituera la prochaine étape. Des cahiers de charge seront élaborés entre les groupements des éleveurs, les GGF et le Service Forestier dans la Phase I. On pourrait affirmer que la mise en oeuvre se situera en Phase II, car il faut beaucoup de temps pour identifier les groupements d'éleveurs.

Phase II

La surveillance des champs de culture par le GGF du village de Badé dans la FC, les deux zones de culture dans la FC de Gouandougou¹², le suivi et l'évaluation de l'activité pilote de la gestion du pâturage contrôlé et l'appui aux groupes d'utilisateurs sont les activités majeures de la Phase II. L'appui du Service

⁹ Le point d'eau au situé au nord est de la forêt classée de Kongouko à coté de la RN 11.

¹⁰ Les anacardes seront plantés en 2005 en supposant que les cultures dans la forêt classée n'agrandissent plus. Les cahiers de charge seront révisés chaque trois ans.

¹¹ La formation des groupes de Karité sont sous considération .

¹² Le chef de terre a vendu une partie des cultures près du village de Gouara. Il est nécessaire de discuter pour résoudre ce problème

Forestier à ces activités est important, et constitue un des points indispensables pour le suivi et l'évaluation.

Phase III

Pendant que les activités de la Phase II se poursuivront au niveau de la Phase III, la mise en oeuvre de la collecte et l'exploitation du bois de chauffe sera entamée à l'instar de ce qui se fait au niveau de la FC de Toumousséni, à cause de la bonne commercialisation du bois de chauffe due à l'augmentation de la population et la pression due au développement. Le plan de mise en oeuvre de la Phase III peut être élaboré selon le résultat de la Phase II et les opportunités de commercialisation du bois de chauffe.

11.4.3. Plans d'action des principales activités

Le maintien de l'état actuel des ressources forestières avec de possibles améliorations des densités, la sensibilisation au niveau des villages riverains (groupes d'utilisateurs), les mesures propres à endiguer les activités agricoles dans les deux FC, et la gestion du pâturage contrôlé sont des tâches majeures au niveau des deux FC.

Phase I

Sensibilisation

- Sensibilisation au niveau des villages concernés (20 personne-jours, Service Forestier)
- Enquête complémentaire (au niveau des zones d'intervention, 30 personnes-jours, Service Forestier)
- Appui aux groupes d'utilisateurs au besoin (30 personne-jours, Service Forestier)

GGF du village de Dandougou

- Formations techniques apiculture moderne, techniques de greffage, etc. 8 personnes-jours *
nombre de formations, Service Forestier)
- Réunions du GGF (2-3 fois / par mois, 30 personnes-jours/ par an, Service Forestier)
- Elaboration d'un cahier de charge pour réglementer l'accès au point d'eau situé au côté de la FC de Kongouko. (30 personnes-jours, Service Forestier)
- Entretien et plantation (GGF:200 personnes-jours/ha, Service Forestier: 15 personnes-jours)
- Surveillance (192 personnes-jours, GGF)
- Suivi et évaluation, révision et accord des cahiers de charge (GGF 30 personnes-jours, Service Forestier 10 personnes-jours)
- (L'alphabétisation en langue Dioula peut être réalisée par la CVGT avec l'appui du PNGT2.)

GGF du village de Fougangouè

- Formations techniques (feux précoces, coupe apiculture moderne, techniques de greffage, etc. 8 personnes-jours * nombre de formations, Service Forestier)
- Réunions du GGF (2-3 fois / par mois, 30 personnes-jours/ par an, Service Forestier)

- Entretien et plantation (GGF:200 personnes-jours/ha, Service Forestier: 15 personnes-jours)
- Surveillance (192 personnes-jours, GGF)
- Suivi et évaluation, révision des cahiers de charge (GGF 30 personnes-jours, Service Forestier 10 personnes-jours)
- (L'alphabétisation en langue Dioula peut être réalisée par la CVGT avec l'appui du PNGT2.)

GGF du village de Badé

- Formations techniques (feux précoces, coupe, apiculture moderne, techniques de greffage, etc. 8 personnes-jours * nombre de formations, Service Forestier)
- Réunions du GGF (2-3 fois / par mois, 30 personnes-jours/ par an, Service Forestier)
- Entretien et agroforesterie (GGF:200 personnes-jours/ha, Service Forestier: 15 personnes-jours)
- Surveillance (192 personnes-jours, GGF)
- Suivi et évaluation, révision et accord des cahiers de charge (GGF 30 personnes-jours, Service Forestier 10 personnes-jours)
- (L'alphabétisation en langue Dioula peut être réalisée par la CVGT avec l'appui du PNGT2.)

Activité Pilote de la gestion du pâturage contrôlé

- Etude de l'état actuel du pâturage y compris l'identification des groupements des éleveurs (* personne-jours, Service Forestier)
- Etude de la capacité de charge de la FC y compris le nombre potentiel de bétail à introduire (* personne-jours, Service Forestier)
- Elaboration du cahier de charges (groupement des éleveurs: 50 personnes-jours, Service Forestier: * personnes-jours)

Phase II (le nombre de personnes par jour sera prévu)

Appui aux groupes d'utilisateurs

- Formations techniques (feux précoces, coupe, apiculture moderne, techniques de greffage) (Service Forestier)

Appui aux GGF

Il est nécessaire d'appuyer les nouveaux GGF en terme de développement organisationnel et de formations techniques.

L'agriculture à l'intérieur de la FC

- Etude pour explorer l'état actuel des champs de culture dans la FC
- Création de nouveaux GGF
- Elaboration et accord sur le cahier de charge

- Suivi et évaluation,

Activité pilote de la gestion du pâturage contrôlé

- Mise en oeuvre de la gestion du pâturage expérimental (groupements des éleveurs, Service Forestier)
- Suivi et évaluation (groupements des éleveurs, Service Forestier)

La formulation du plan d'action ne sera pas possible dans la Phase III, car les plans proposés devront être modifiés selon le résultat de la mise en oeuvre des activités et des discussions entre les GGF et le service forestier.

Chapitre 1 2 Evaluation Finale de l'Etude Pilote



12. Evaluation Finale de l'Etude Pilote.

12.1. Aperçu des Activités de l'Etude Pilote

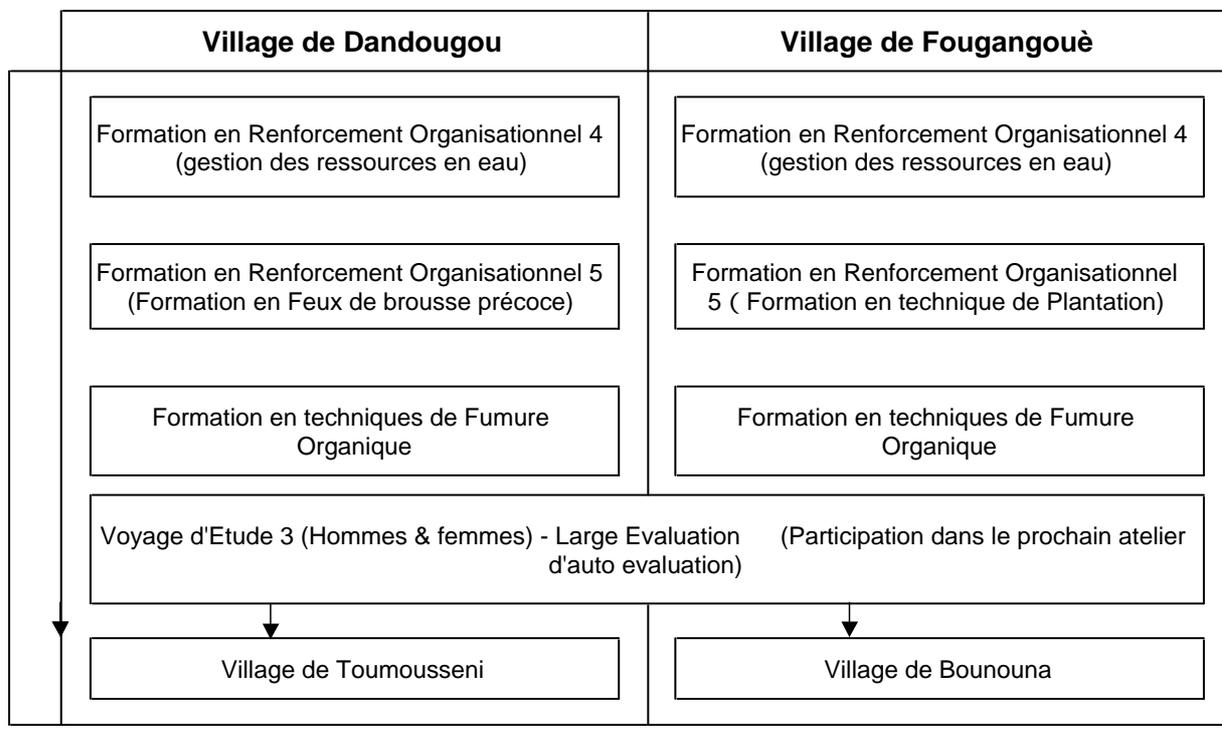
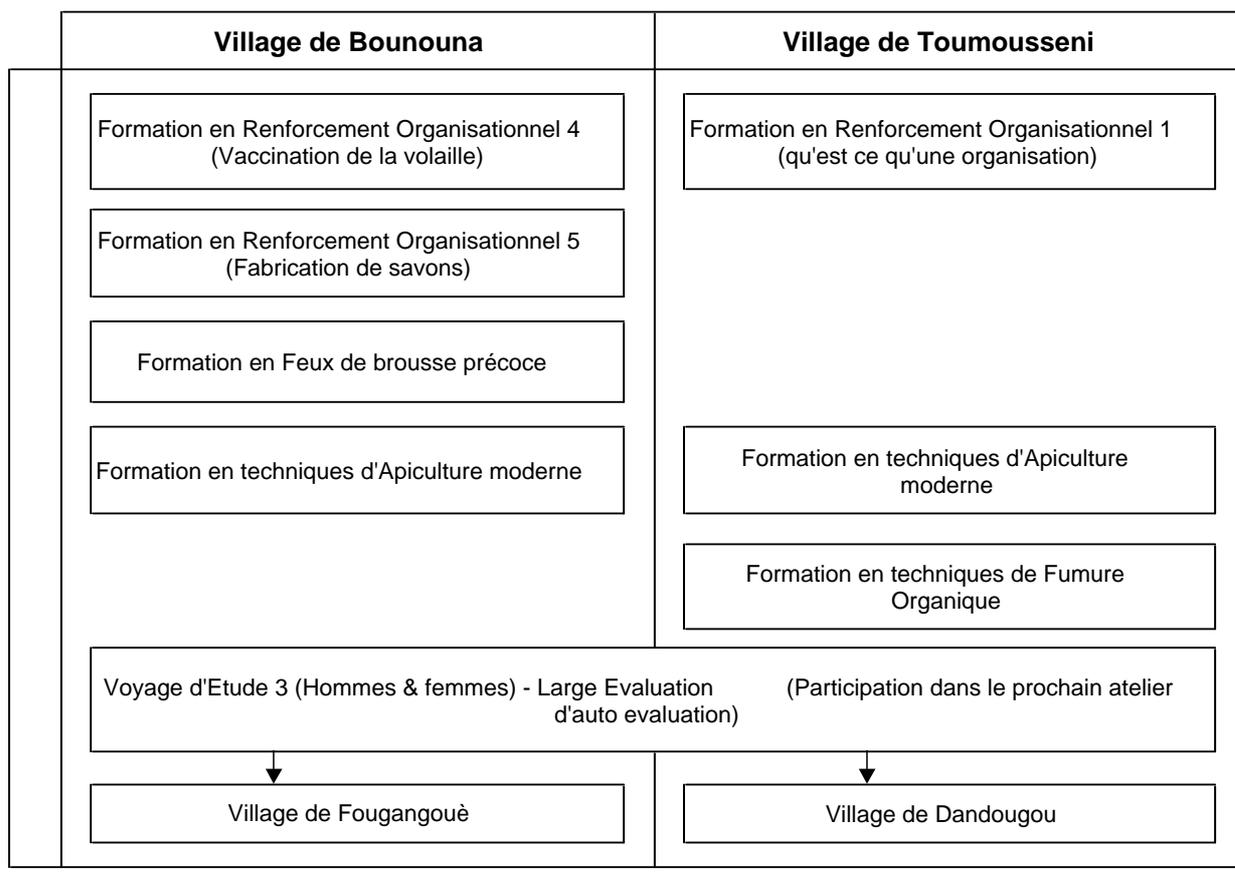
12.1.1. Activités de la Première Phase de l'Etude Pilote

Le Tableau 12.1 donne un aperçu des activités de la première phase de l'étude pilote.

Tableau 12.1 Aperçu des activités de la première phase de l'étude pilote

Village de Bounouna	Village de Toumousseni
Formation en Renforcement Organisationnel 1 (Qu'est-ce qu'une organisation?)	Formation en techniques de Semis Direct, Taille et Protection des Arbres
Formation en technique de Plantation d'Arbres	
Sensibilisation par Emissions Radiophoniques 1 (Conservation des Ressources Forestières dans les Forêts Classées)	
Formation en techniques de Foyer Amélioré	Formation en technique Plantation d'Arbres
Formation en Renforcement Organisationnel 2 & 3 (Gestion Comptable)	Formation en Renforcement Organisationnel 2 & 3 (Gestion Comptable)
Sensibilisation par Emissions Radiophoniques 2 (Utilisation Traditionnelle des Ressources Forestières dans les Forêts Classées)	
Voyage d'Etude 1 (Village de Toumousseni: Hommes)	Voyage d'Etude 1 (Village de Fougangouè : Hommes)
Voyage d'Etude 2 (Village de Toumousseni: Femmes)	Voyage d'Etude 2 (Village de Bounouna: Femmes)
Formation en Alphabétisation Initiale	Formation en Alphabétisation Initiale
	Formation en Renforcement Organisationnel 4 (Sensibilisation sur le VIH/SIDA)
	Formation en Renforcement Organisationnel 5 (Sensibilisation sur l'Excision)

Village de Dandougou	Village de Fougangouè
Formation en Renforcement Organisationnel 1 (Qu'est-ce qu'une organisation?)	Formation en Renforcement Organisationnel 1 (Qu'est-ce qu'une organisation?)
Sensibilisation par Emissions Radiophoniques 1 (Conservation des Ressources Forestières dans les Forêts Classées)	
Formation en Renforcement Organisationnel 2 & 3 (Gestion Comptable)	Formation en Renforcement Organisationnel 2 & 3 (Gestion Comptable)
Sensibilisation par Emissions Radiophoniques 2 (Utilisation Traditionnelle des Ressources Forestières dans les Forêts Classées)	
Voyage d'Etude 1 (Village de Bounouna : Hommes) Voyage d'Etude 2 (Village de Bounouna : Femmes)	Voyage d'Etude 1 (Village de Toumousseni : Hommes) Voyage d'Etude 2 (Village de Bounouna : Femmes)
Formation en Alphabétisation Initiale	Formation en Alphabétisation Initiale



12.1.2. Activités de la Seconde Phase de l'Etude Pilote

Le Tableau 12.2 donne un aperçu des activités de la seconde phase de l'étude pilote.

Tableau 12.2 Aperçu des activités de la seconde phase de l'étude pilote

FORET CLASSÉE DE BOUNOUNA	1. Établissement et exécution des activités de planification de plantation Equipements de Gestion Forestière		
	1-1.Établissement du rapport des activités de plantation (Bounouna et Labola)	1-2.Phase d'exécution des activités de plantation (Bounouna et Labola)	
	2. Appui à la création d'un GGF à Labola et de l'Union des GGF pour l'exécution du plan de gestion de la forêt classée de Bounouna		
	2-1.Établissement du GGF de Labola	2-2.Établissement de l'Union des GGF	2-3.Assemblée de l'Union des GGF et de la CACOSE
FORET CLASSÉE DE TOUMOUSSENI	1. Renforcement des capacités de l'Union des GGF de Toumousseni		La signature des cahiers de charge avec le Service Forestier est une exigence avant la location des équipements de gestion forestière aux GGF.
	1-1.Assemblée de l'Union des GGF et du GCB	1-2.Établissement du plan des activités de l'Union des GGF	
	2. Établissement et exécution des activités de planification de plantation et de coupe Equipements de Gestion Forestière		(4 Villages : Toumousseni, Djongolo, Tagnana, Soubaka)
	2-1.Établissement du rapport des activités de plantation	2-2.Phase d'exécution des activités de plantation (les quatre Villages)	
	3.Appui à la création d'un Comité de Gestion des Conflits et de Planification du Pâturage pour l'exécution du plan de gestion de la forêt classée		
	3-1.Analyse des rapports sur les conflits entre les éleveurs peuhls et les agriculteurs deToumousseni	3-2.Création d'un Comité de Gestion des Conflits et Planification du Pâturage	
FORET CLASSÉE DE GOUANDOUGOU	0.Établissement du GGF et Établissement du rapport des activités de plantation de Dandougou Equipements de Gestion Forestière		1.Appui et promotion des droits d'utilisation traditionnelle des forêts classées

	<p>0-1.Appui à l'établissement du GGF et l'établissement du rapport des activités de plantation</p>	<p>0-2.Phase d'exécution des activités de plantation</p>	<p>1-1.Vulgarisation des droits d'utilisation traditionnelle de la forêt</p>
	<p>2. Promotion du système de gestion du pâturage</p> <p>2-1.Renforcement des capacités du groupement des éleveurs</p>		
FORET CLASSÉE DE KONGOUKO	<p>1.Appui à la création des GGF et à la promotion des connaissances en droits d'utilisation traditionnelle des forêts classées.(Equipements de Gestion forestière)</p>		
	<p>1-1.Établissement du rapport des activités de plantation</p>	<p>1-2.Phase d'exécution des activités de plantation</p>	
	<p>2. Établissement du rapport des activités d'agroforesterie dans la Forêt Classée (Equipements de Gestion forestière)</p>		
	<p>2-1.Analyse des activités agricoles clandestines dans la Forêt Classée par les communautés locales de Badé</p>	<p>2-2.Établissement du GGF de Badé</p>	<p>2-3. Établissement du rapport des activités d'agroforesterie dans la Forêt Classée</p>
DES SERVICES FORESTIERS	<p>1. Formation des Agents des Eaux et Forêts à l'utilisation du GPS</p>		
	<p>2. Encadrement des agents des Eaux et Forêts pour la planification des activités dans la Forêt Classée</p>		
FORET CLASSÉE DE DIDA	<p>1.Étude relative aux villages riverains de la Forêt Classée de Dida</p>		
	<p>2.Étude de planification pour la rélocalisation des populations résidentes à l'intérieur de la Forêt Classée</p>		